

Lettre de Palestine

« Depuis quelques mois, on assiste à une intensification de la politique de sanctions économiques contre les villages de Cisjordanie. En plus d'interdictions d'exporter les cultures, on impose des couvre-feux prolongés au moment des récoltes ou la fermeture de zones précises, pour des raisons militaires. Selon certaines circonstances, les cultivateurs ne peuvent sortir de leurs maisons... L'eau est coupée... les machines agricoles ainsi que les animaux sont réquisitionnés... les routes sont barrées... les produits maraîchers sont détruits dans les champs ou sur les marchés. Les autorités justifient ces mesures sous prétexte que ces villages sont des centres de révoltes et légitiment ces punitions collectives pour neutraliser la population.

Ainsi, un village de 3 000 habitants, célèbre pour ses figes, produit par an 500 tonnes de fruits et rapporte 34 100 dollars. Le siège de 25 jours imposé au moment de la récolte a pratiquement provoqué une perte journalière de 3 tonnes. Cette variété de figes ne peut ni être séchée, ni supporter la réfrigération. Pour sauver ce qu'ils pouvaient, les fermiers ont bravé le danger en transportant une maigre production sur des ânes, à travers les collines pour éviter les barrages, les contrôles de patrouilles dispersés sur les grands axes routiers. En plus, l'impossibilité d'écouler les 3 200 pots de yaourts représente un manque à gagner journalier de 2 000 dollars.

Actuellement, la saison des olives bat son plein et, cette année, la récolte est excellente. Les ressources de l'huile d'olive sont estimées à plus de 100 millions de dollars. En plus d'une taxe prohibitive sur les pressoirs à huile (de 12 à 25 000 dollars), la moitié du volume de la cueillette des olives sera seulement utilisée sur place ou exportée vers la Jordanie : 15000 tonnes ne trouveront pas de débouchés. Des dizaines d'hectares ont été saccagés par les bull-dozers, soi-disant pour des motifs de sécurité !

La destruction des maisons constitue une autre forme de punition collective, et particulièrement cruelle, car elle frappe des familles entières. Pendant les 11 derniers mois, 130 maisons sont démolies pour des raisons politiques, et 120 seront dynamitées parce que construites sans permis.

Le sort des habitants des camps est très précaire. Les gens y sont soumis à des brimades continuelles, à des longs couvre-feux pendant lesquels la population, sans défense, est harassée jour et nuit par l'armée. Cette dernière n'hésite pas à tabasser à coups de matraques ou à piétiner ceux ou celles qui s'opposent à sa violence, même des femmes ou des religieuses. Elle recourt à un nouveau moyen d'intimidation. Dissimulés en civil, dans des voitures arabes confisquées et immatriculées en zone occupée, certains soldats effectuent des raids punitifs, en toute immunité, et abattent des jeunes sans sommation.

Dans les villages comme dans les camps, on résiste avec énergie et même avec un héroïsme remarquable. Un grand effort de solidarité permet de faire face à des situations dramatiques... Ainsi à X., la nuit où dix maisons ont été dynamitées, malgré le couvre-feu imposé sur la ville, toute la population est sortie dans les rues, pour clamer sa colère. Les jours suivants, différents corps de métiers du bâtiment se sont mobilisés pour reconstruire les habitations et reloger les familles sinistrées.

Mardi 15 novembre : création de l'Etat Palestinien à Alger.

Chacun apprend la grande nouvelle aux premières heures du jour. L'Etat Palestinien est né ! Dehors, c'est un calme tendu et bien surveillé. Cependant, on découvre dans les rues pas mal de drapeaux palestiniens, accrochés pendant la nuit aux arbres ou aux fils électriques. Nous faisons une petite promenade discrète dans le quartier pour en photographier quelques-uns avant qu'ils disparaissent...

Dès 7 heures, quelques magasins avaient commencé à ouvrir, mais l'armée les a vite fait fermer. De nombreuses patrouilles circulent, les soldats arrachent les drapeaux ou obligent quelqu'un du quartier à grimper pour les enlever. Pour éviter tout rassemblement, ils crient à qui ils rencontrent : « A la maison ! ». A tous les grands carrefours de la ville, de gros camions militaires bloquent la circulation. Peu à peu, il n'y a presque plus personne dans les rues.

Tout à coup, à 10 heures le silence est rompu par les cloches de toutes les églises ! C'est presque le seul signe de joie qui aura pu percer. A la mosquée, l'armée a fait couper les micros. Dans certains quartiers, les gens sortent dans la rue et commencent à chanter et danser, mais l'armée les disperse vite, avec des bombes lacrymogènes...

Dans toutes les familles, on attend avec impatience la soirée, pour suivre à la télévision la retransmission de la proclamation de l'Etat Palestinien à Alger. Mais à 17 heures l'électricité est coupée ! ...Il fallait s'y attendre... C'est la tombée de la nuit, et nous montons sur la terrasse pour voir l'ambiance de la ville plongée dans l'obscurité : on entend des sifflements de gens qui s'interpellent ; nous sortons aussi un sifflet et peu à peu, tout un concert monte de la ville. Dans un quartier d'immeubles, au centre ville, tous les gens se sont mis aux fenêtres et ont chanté ensemble des chants patriotiques. La journée se termine, toujours à la chandelle. Nous apprenons que, déjà, huit pays ont reconnu l'Etat Palestinien.

Si l'ambiance était loin d'être celle d'une journée de fête, les palestiniens l'ont vécue avec réalisme, estimant que l'essentiel a été réalisé : c'est le fruit des luttes et des souffrances. On déplore 380 tués pendant ces 11 mois d'Intifada. On ne se fait pas d'illusion. La route sera encore longue. On n'a peut être pas encore vécu le pire, cependant l'espérance et la détermination sont grandes ».



*Déclaration universelle des Droits de l'Homme
Article 27 calligraphié par Hassan Massoudy - 1988/1989*

Pour des hommes brisés par des échecs cumulés, un lieu de renaissance : Emmaüs

H. LE RU *

L'approche des Droits de l'Homme à Emmaüs, comme ailleurs, ne saurait se contenter de principes.

Les réflexions qui vont suivre ont leur source dans la vie quotidienne des communautés *, là où des hommes et des femmes, des hommes concrets, situés, positionnés à une étape de leur histoire, « se coltinent » avec leur existence. Arrivés là, la plupart d'entre eux, comme des naufragés épuisés, à bout de souffle. Avaient-ils épuisé leurs droits ? Difficile de le dire. Les connaissaient-ils ? A la limite, ils s'en foutaient, ils voulaient vivre, survivre. Ceux qui sont là ont eu le courage, un jour, d'arrêter un processus de clochardisation. Ils coulaient, sans espoir, sans cette ambition qui, souvent, est le bonheur lui-même. Or, Emmaüs leur propose une ambition... une utopie ! Le bonheur dans le service des autres. L'expression est peut-être ringarde, la réalité ne l'est pas. En d'autres termes. Emmaüs offre à quelqu'un qui se trouvait rejeté, sans un sou et enfermé dans sa solitude, de dépasser les mirages de la table garnie des publicités télévisées qu'il voit tous les jours dans la communauté, pour entrer dans une démarche de relation, de solidarité et de partage. C'est fou ! La logique intentionnelle d'Emmaüs porte en elle une dimension paranoïaque, séduisante : « faire que les pauvres soient volontaires au service des plus pauvres ». Quotidiennement, cette logique intentionnelle doit faire un compromis avec la logique des réalités du travail, de la vie commune, des besoins de l'homme brisé par des échecs cumulés. La question des Droits de l'Homme à Emmaüs se situe dans l'écart entre ces deux logiques.

* 85 communautés en France regroupent environ 3500 compagnons.

* Secrétaire Général de l'Union Centrale des Communautés Emmaüs.

C'est quoi, la réalité quotidienne ?

C'est la réalité économique, la réalité de vie commune, les espérances de retour à une vie indépendante, des hommes... et des femmes, tels qu'ils sont.

Je pense à Gérard. Un actif, généreux, « Emmaütien » par excellence, payant de sa personne dans la pleine santé de ses 30 ans, adhérant aux valeurs fondamentales du mouvement, à l'accueil, au travail, au service des plus nécessiteux que lui. « Pas question qu'il passe sa vie à Emmaüs », dit le responsable de la communauté qui bâtit, avec Gérard, un projet de sortie... de réinsertion ! Gérard trouve un emploi de chauffeur-livreur chez un employeur compréhensif, prêt à l'accompagner dans sa réadaptation professionnelle et sociale. La veille de son nouveau départ dans la vie, Gérard vole une voiture... et se fait prendre ! Ce n'est sans doute pas un hasard !

Autre cas récent : un responsable confiait la voiture de la communauté et un peu d'argent au cuisinier de la communauté pour effectuer quelques achats. Il n'est pas revenu. Le véhicule a été retrouvé intact.

C'est un aspect de la réalité. S'agit-il de peur de devoir assumer ses responsabilités ? D'incapacité de vivre hors-circuit de dépendance vis-à-vis d'une mère protectrice et nourricière, réelle ou institutionnelle ? S'agit-il de ce que les psychologues appellent « la conduite d'échec » ? Peut-être y a-t-il, chez les compagnons d'Emmaüs, une anxiété de base rattachée à un sentiment d'abandon dans une société hostile. Appels en creux, en attente de quel mieux-être ou de quelle plénitude ? Saisir et comprendre n'est pas si facile... La plupart ne savent pas parler d'eux-mêmes et passent de longues années de leur vie à nous dire, à coups d'agressivité, à coups d'actes manqués, de quelle conduite d'échec ils sont les victimes.

Prise de vue partielle, si le regard ne capte pas les ressources du milieu. Au jour où le lecteur lit ces lignes, sauf dimanche et fêtes !, plus de 200 camions, avec leur équipage de 500 à 600 compagnons, font du débarras gratuit auprès d'un millier de familles, dans 80 villes de France. Et ainsi, jour après jour, ils ont la responsabilité de leur véhicule. Ils font leur travail, rigoureusement, en y donnant le meilleur d'eux-mêmes. Les autres compagnons, sur le chantier de la communauté ou dans les services divers, ont à cœur l'équilibre, la sécurité, le développement de leur communauté. Ils vivent leur vie au présent. Le travail de tous les jours, la vie communautaire riche d'entraide mutuelle et d'entraide sociale, refoulent le passé et écartent les perspectives du futur. Ils en sont fiers. Le fonctionnement de la communauté dé-

pend financièrement de leur travail. Exclusivement ! Emmaüs est un lieu de renaissance à la vie. L'espoir en communauté est, devrait être ! — d'abord et essentiellement — une intense présence au présent de ceux qui sont là, dans ce champ intérieur où se heurtent leur désir, leur demande, leur besoin, leur droit. Y a-t-il des solutions ? Il n'y a pas de solutions, mais il y a des forces, des énergies à éveiller, à réveiller, à coordonner, à accompagner.

N'y a-t-il pas quelque analogie entre la Charte des Droits de l'Homme de 1789 et le Manifeste Universel du Mouvement Emmaüs ?

Du côté du nouveau régime républicain : une logique de liberté, d'égalité, de fraternité... Du côté du mouvement Emmaüs : un manifeste fraternel où l'amour sublime les violences et les intérêts, et pose les éléments d'un autre type de rapports sociaux.

L'idéal républicain, forgé au siècle des Lumières, s'est vu confronté à la forme démocratique lorsqu'il fut mis en pratique pour la première fois, c'est-à-dire au lendemain de la première révolution de 1848. A ce moment, les promesses contenues dans l'idéal républicain ne résistèrent pas longtemps à la réalité. Le droit au travail pour tous ne trouvait pas d'application. Les ateliers nationaux « d'utilité sociale » durèrent 3 mois. A quoi sert un droit impossible à mettre en œuvre parce que la République n'en a pas les moyens ?

Une question commandait la survie de la République : la question sociale.

La République de 1848 fera massacrer, interner, déporter. L'idéal de cette merveilleuse fraternité, qui devait souder tous les membres de la société en un seul corps et une seule volonté, se heurtera à la réalité sociale. Il y aura un déficit entre l'imaginaire politique de la République et la réalité sociale.

Emmaüs, depuis 40 ans, à sa modeste échelle, connaît ce problème... Elle fait l'expérience que le droit n'est pas une solution magique aux problèmes de l'homme qui ne sait pas faire face. Le droit de l'individu est un défi à relever, lorsque l'histoire de cet individu est une histoire de ruptures, de voyages et d'errances, une histoire d'accidents successifs, d'abandon par la société jusqu'à l'abandon de lui-même.

Dès lors, l'instinct de vie l'emporte. Prisonnier de son angoisse dans une jungle hostile, entraîné involontairement dans un processus d'auto-destruction, il est indifférent à la problématique des Droits de l'Homme.

En frappant à la porte d'une communauté, il cherche un abri, disposé à échanger sa liberté (!) contre la sécurité. Le vouloir-vivre commande et devient un impératif

préalable à celui de redevenir un homme, ou un citoyen ! D'entrée, la communauté lui offrira la possibilité de retrouver une prise sur son existence, alors qu'il en était dépossédé. Et cela, par le biais du travail qui va lui redonner pouvoir sur la réalité. Le travail, l'activité deviennent le chemin du retour à la réalité. Peu à peu, s'il se stabilise, il trouvera dans cet espace du travail et de la vie commune une réponse à ses besoins fondamentaux qui sont ceux de tout homme = sécurité, appropriation, identité et affirmation de lui-même, participation à l'organisation du travail et association aux décisions, liberté d'expression, redécouverte du temps libre, vie affective, et, dans le meilleur des cas, engagement avec la communauté dans la réalisation de ses multiples projets. Ce parcours possible s'inscrit dans la logique intentionnelle évoquée plus haut... Ce qui nous place à nouveau devant « la question sociale » inhérente à la situation de toute communauté, entre les exigences du droit communautaire et les exigences du droit individuel. L'individu peut y être utilisé... et ignoré dans son individualité.

En effet, une communauté pourrait être un stalag concentrationnaire, où des hommes et femmes emmurés, enfermés dans un système disciplinaire strict, subissent et régressent, infantilisés dans la sécurité douillette d'une prise en charge totale par l'institution. Serait bon communautaire le communautaire normalisé, standardisé, conforme, ayant un bon rapport à l'ordre et sécurisant pour le Responsable. Bref, un homme assujéti, voire endormi, anesthésié. Cette caricature extrême montre bien la diversité possible de communautés selon « les régimes », liées aux capacités des responsables d'animer des communautés de type démocratique, ou des communautés de type autoritaire où « l'état d'urgence » est proclamé en permanence.

Le développement des communautés Emmaüs en France n'a pas échappé au génie, bien français, de la division, des dissensions et des divorces. Il a fallu attendre 36 ans... en 1985, pour que le vent œcuménique se concrétise dans le rassemblement des tendances et des sensibilités, sous-tendues par des valeurs de références différentes. Dans le cadre de notre réflexion, la communauté, abordée en terme de communautés d'individus ou bien en termes de communautés de pauvres devenant serviteurs, en est une illustration.

Dans le premier cas, les relations sont plutôt de type contractuel. Les communautaires/compagnons sont associés, partenaires. Les relations sont fondées sur le modèle du dialogue, de la concertation, voire de négociation. La liberté est pensée comme propriété individuelle. Les besoins individuels seront fortement pris en compte (présence d'aide médicale, d'aide sociale individualisée, souci d'insertion individuelle dans l'environnement, préoccupation de réinsertion, etc.).

Dans le deuxième cas, les relations inter-humaines sont fondées sur le modèle mystique de la fusion. Les besoins individuels seront réduits et un discours, quelque peu incantatoire, exaltera le génie des pauvres à qui on donne la fierté de réaliser des services à dimension symbolique et prophétique.

Le deuxième tableau renvoie à l'intention du Fondateur lorsqu'il a rêvé, dans les années 50, de fonder « les moines de la misère ». Mais la prise en compte du « vouloir vivre » du communautaire a imposé la considération de ses attentes individuelles. La dialectique entre l'utopie des origines et les Droits de l'Homme de 1989, accueillis en communauté, suppose dans le mouvement une interrogation permanente.

Mais il faut bien conclure !

Les Droits de l'Homme dans les communautés Emmaüs sont du baratin philosophique sans les conditions et les moyens de leur exercice. L'humanisme chrétien qui inspire la philosophie du mouvement Emmaüs n'échappe pas au risque d'une phraséologie de chrétiens bien pensants, pénétrés sincèrement du sens de l'Homme, Emmaüs en est imprégné.

Le sens de l'homme — avec un h minuscule — et les Droits de l'Homme s'évaluent d'après les conditions de leur application. Les meilleurs statuts, chartes ou manifestes valent ce que valent les hommes qui les appliquent. Nous cherchons des hommes et des femmes capables de faire autorité dans le milieu des communautaires par leurs qualités humaines et leur profond respect de la population communautaire, par leur équilibre, par leur savoir-faire et leur savoir-être, par leurs motivations enfin.

Les Droits de l'Homme, lorsque les choses de la vie l'ont rendu différent, pas nécessairement facile à vivre, appellent une qualité de responsables.

Recrutement et formation sont les conditions nécessaires pour que l'homme, paumé et blessé à la fois, trouve sur ce chemin d'Emmaüs l'accompagnateur qui l'aidera à faire valoir son droit de vivre sa vie tout en l'invitant à entrer dans l'ambition, dans les dimensions de partage et d'entraide avec les plus nécessiteux, inscrites dans le manifeste du mouvement.

***Redonner la parole
à ceux qui ne l'ont plus
plutôt que d'être
la voix des hommes sans voix***

Ambroise BOUCHERIE *

Depuis 1981, je participe à la vie d'une Communauté Emmaüs. Quand j'y suis arrivé, j'avais une connaissance limitée de ce monde un peu particulier qu'on appelle les exclus, les marginaux. Peu à peu j'ai découvert un monde différent. Un certain nombre d'événements ont remis en cause des idées acquises, venues d'ailleurs.

Ils ont « échoué à Emmaüs ». C'est le langage habituel. Eux-mêmes disent : « On est ici, parce que : « on a eu des problèmes » ».

En arrivant à la Communauté, j'ai lu, dans un rapport, la description des conditions d'accueil de ces personnes : « On demande à celui qui arrive : son nom, ce qu'il sait faire ; on lui demande aussi qui prévenir en cas d'accident : la plupart répondent « personne ». Ils sont seuls, et la solitude les a menés ici. Comme tous les autres citoyens, ces pauvres ont des droits. Mais, dans leur vie, des événements les ont empêché d'en bénéficier ».

Alors que leur importe une « Déclaration des droits », s'ils ne peuvent les exercer ?

***”Qu'importe que le foin soit bon ...
si la mangeoire est trop haute ?”***

C'était au tout début. Je travaillais à la communauté depuis quelques semaines. Je commençais à connaître Robert : il était là depuis plusieurs mois. 35 ans — apparemment solide — communiquant volontiers. Il a travaillé dans le bâtiment. Un jour il

* Prêtre de la Mission de la Mer, retraité.

me dit : « je ne vais pas rester là très longtemps... on ne gagne pas beaucoup ; et puis aujourd'hui, celui qui veut travailler, il trouve ! Moi je suis maçon, je connais le métier ; ça ne me fait pas peur ».

Quelques jours après, Robert est parti. Un matin, il est allé voir les Responsables, il a demandé son « pécule », la somme d'argent acquise et mise de côté depuis son arrivée, et il a pris sa valise.

Deux mois ont passé.. Un jour je revois Robert : il est à nouveau à la communauté. Il a maigri ; il n'a pas l'air très heureux ; il a échoué ; il est revenu. Je ne lui ai pas posé de questions.

J'ai connu beaucoup d'autres qui sont partis. Ils avaient trouvé quelque chose, disaient-ils. Pour certain c'était vrai. Et puis, quelques semaines après on apprend qu'ils ont quitté leur travail ou bien qu'ils sont dans une autre Communauté.

Que s'est-il passé ? Le chômage actuel rend difficile la ré-insertion. Mais ce n'est pas la raison. Il y a 20 ans, aux périodes de plein emploi, il y avait déjà des Communautés Emmaüs. Ceux qui partent et trouvent un travail ont souvent du mal à retrouver le rythme du travail professionnel : se lever tôt, faire sa journée... Mais le plus dur, c'est la solitude, se retrouver soudain seul, dans une chambre d'hôtel Le droit au travail, oui. Mais comment assurer la possibilité d'exercer ce droit ?

Un enfant qui souffre, je supporte pas !

Roger a 70 ans passés. Autrefois, il a été marin, puis vendeur de journaux. A la communauté, il travaille comme vendeur, depuis des années, au rayon « bric à brac ». Il est très connu de la clientèle et très apprécié : « Bonjour Monsieur Roger » : on entend cela souvent dans la salle de vente. Il embrasse les enfants et leur fait des petits cadeaux.

Un jour, on en est venu à parler « famille ». Il m'a dit : « Moi, ma mère c'est une salope ; elle m'a abandonné ; je ne l'ai pas connue ; j'ai appris qu'elle était morte. Je n'en n'ai rien à foutre ! ». Et il a ajouté : « C'est pour cela que, quand je vois un petit qui souffre, je supporte pas »...

Il a « échoué » à Emmaüs ! Sans doute ce passé a pesé lourdement dans sa vie : le droit d'aimer et d'être aimé ; le droit de l'enfant à avoir des parents ! On sait que les premières années de la vie sont déterminantes pour l'avenir. Il n'y a pas eu droit. En lui, une blessure n'est pas cicatrisée.

Ce jour là, j'ai tout perdu

Jean-Pierre est originaire du Pas-de-Calais. Il a la quarantaine. Nous travaillons dans le même atelier. Il a un côté « Ecureuil ». Il amasse en prévision de l'avenir ! Il répare, mais aussi accumule tout ce qui arrive en fait de transistors, électrophones, magnétophones, postes de télé. L'atelier est encombré. Il classe, dans des étagères, des vieilles lampes de postes de T.S.F. d'il y a 40 ans : « Tu comprends, ça peut servir... un jour ou l'autre ! ».

Nous discutons beaucoup. Il me parle du temps où il travaillait à la mine, dans le Pas-de-Calais. Il me parle de sa sœur et de son beau-frère, restés au pays. Tous les ans, il y retourne pour les congés. Parfois aussi, il me parle de sa fille, 18 ans. Elle est là-bas, chez sa sœur. « J'ai reçu une lettre de ma sœur... ma fille, elle déconne... elle travaille pas... elle s'est encore barrée avec un type ! ». « Mais alors... tu as été marié ? » lui dis-je, un jour.. Il y eut un moment de silence. Puis me dit : « Oui ! Ma femme est morte à la naissance de ma fille... Ce jour-là, j'ai tout perdu ! ». On ne s'est rien dit de plus.

Que s'est-il passé après la mort de sa femme ? Pourquoi et comment a-t-il atterri à Emmaüs ? Je ne le sais pas. Il a une santé fragile, des maux d'estomac, des maux de tête fréquents. Je ne le vois pas reprendre un travail à l'extérieur.

Mais, à la Communauté, il a retrouvé le goût de vivre. Il aime le travail à l'atelier ; il fait de la photo ; il aime faire le jardin, en dehors de ses heures de travail : il a planté des rosiers et, certains soirs, au moment où je quitte la Communauté, il m'appelle, me montre ses plantations... il m'est arrivé de repartir avec un bouquet de roses : il les avait coupées pour moi.

A Emmaüs, des droits et des devoirs

Souvent, j'ai vu arriver des gens en Communauté. Ils se présentent au portail d'entrée, ayant parfois pour tout bagage un sac en plastique. Ils cherchent, du regard, le « bureau d'accueil » et demandent à voir le « Responsable ».

La vie en Communauté comporte quelques exigences, peu nombreuses, mais précises. Le responsable leur dira : « Ici, tu fais tes huit heures, car c'est une Communauté de travail. Tu ne bois pas d'alcool, tu ne te bagarres pas, sinon la vie ensemble n'est pas possible. Tu veilles à la propreté (il y a des chambres individuelles, mais aussi à deux ou à trois) ».

Il n'y a pas de revendications de droits sans des devoirs correspondants. Il faut aussi assurer les droits de ceux avec qui on vit.

A Emmaüs, les gens retrouvent le goût de vivre. Ils ne sont plus seuls ; ils ont leur rôle à jouer ; ils assurent la marche de la Communauté : téléphoniste, caissier, chauffeur, cuisinier, vendeur, réparateur, etc... Des communautaires sont devenus compétents dans la vente des meubles, dans la vente des livres. Chaque mois, lors de l'Assemblée générale de la Communauté, toutes les questions posées par eux sont abordées et débattues en présence des Responsables. Ils ont retrouvé le droit à la parole.

La défense des droits

Il y a la « Déclaration des droits »
« Les conditions d'exercice des droits ».
Il y a aussi « la défense des droits ».
Car les droits sont toujours menacés.

Ils sont menacés en permanence dans une société qui privilégie la réussite des plus forts ; la société à plusieurs vitesses ; le pouvoir de l'argent...

Mais d'autres menaces sont plus subtiles.

Tous les ans, à Noël, on invite des amis, des familles : c'est la fête à la Communauté. Après le repas de midi, des jeux, le loto, des chansons. J'avais participé, avec un des responsables, à l'animation chansons. Nous en avons choisi un certain nombre, connues ; nous avons fait des photocopies : il y avait du Brassens (« les copains d'abord »), de Brel ; le « Chiffon rouge » (de Michel Fugain)... et nous avons chanté...

Quelques jours après, lors de la réunion de la Commission « Loisirs » à laquelle participent des communautaires, l'un d'eux, Joseph (il était téléphoniste à l'époque), me pose la question : « Pour Noël, qui c'est qui a fait le programme des chansons ? ». Et il ajoute, assez furieux : « Un jour de Noël, le « Chiffon rouge », la révolution, ça va pas ! Noël, c'est les enfants, la famille... mais pas la révolution ! A Noël, pas de politique ! ».

J'ai souvent repensé à cette histoire. Que s'était-il passé ?

Le responsable en question a été autrefois militant CFDT, quand il travaillait dans une entreprise, et même permanent syndical. J'ai moi-même, dans l'industrie, participé à la vie syndicale.

Ça nous faisait plaisir de chanter le « Chiffon rouge ». Mais nous n'avions pas demandé l'avis des communautaires.

Le risque est grand d'imposer aux autres — avec les meilleures intentions — ses propres vues, sentiments, sensibilités... de décider sans les consulter.

La voix des hommes sans voix ?

Je rencontre ce risque dans beaucoup d'organisations dites caritatives. Il prend des formes diverses. On peut maintenir des gens dans l'assistance : on fait à leur place des choses qu'eux-mêmes pourraient faire ; on ne leur propose pas de les faire.

On peut être « au service des pauvres » et utiliser la place pour paraître sur le devant de la scène, se faire une notoriété. J'ai connu des communautaires qui ressentait cela, et qui le disaient.

Il me paraît dangereux de se vouloir « la voix des hommes sans voix ». Il faut plutôt chercher comment redonner la parole à ceux qui ne l'ont pas.

Dans un très beau film (sorti il y a longtemps) qui retrace l'histoire de Vincent de Paul (« Monsieur Vincent ») on voit celui-ci, à la fin de sa vie, donner des conseils à une jeune religieuse venant d'arriver. Il lui dit : « Il te faudra beaucoup d'amour pour te faire pardonner le pain que tu leurs donnes ! ». Il avait compris comment on peut humilier les pauvres en se voulant leur serviteur. La charité peut être dangereuse, s'il n'y a pas l'intelligence.

Choisir la pauvreté, c'est une idée de riche

J'ai rencontré, rarement, mais j'ai rencontré des gens exerçant des responsabilités dans des Communautés tenir le langage suivant : « Ici, il n'y a pas : les responsables et les autres ! On est tous une grande famille... on partage tout... ».

Ces gens-là oublient un détail : eux, ils ont « choisi » de venir à Emmaüs ; les communautaires n'ont pas choisi : ils ont « échoué » à Emmaüs et voudraient bien sortir de cette situation. La différence est de taille.

Certains langages de « fusion », « d'identification » maintiennent en fait des pouvoirs qui ne s'avouent pas.

Il n'y a pas de droits sans lutte contre les ennemis, de l'extérieur et de l'intérieur.

On peut, avec les meilleures intentions, « usurper » les droits des autres.

La misère a déclaré la guerre au monde

Mi-septembre, à Vérone, en Italie, 350 délégués venus de 30 pays sont réunis pour l'Assemblée générale d'Emmaüs International (tous les 4 ans) : des Japonais, des Coréens, des gens des USA, du Canada, de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, du Liban, de l'Europe...

Après trois jours de débats, des évidences apparaissent ; en particulier la remise en cause de certaines orientations dans les rapports entre pays développés et pays du Tiers-Monde. On disait, il y a quelques années : « Le nouveau nom de la charité, c'est le développement ». Des aides financières ont été accordées ; les riches ont aidé les pauvres...

Quand on fait les comptes, aujourd'hui, on s'aperçoit que les pays « aidés » sont endettés « jusqu'au cou » ; les pays riches ont continué à s'enrichir et les pauvres à s'appauvrir.

Les pays riches ont imposé aux autres leur système économique, leur conception du développement.

Au terme de cette Assemblée, des orientations et des propositions ont été votées. Elles disent entre autres : « La pauvreté de ces pays est nettement perçue comme la conséquence d'un système qu'il faut dénoncer », « Il faut aider les pauvres de ces pays à récupérer leur conscience d'acteurs dans l'histoire de leur pays », « Il faut que chaque groupe Emmaüs, à la base, sache prendre position devant les problèmes touchant aux droits de l'homme ».

Il n'y a pas de droits de l'homme sans « rapport de force » avec ceux qui en menacent l'application.

L'abbé Pierre disait : « On parle des 2 grands dans le monde : les USA et l'URSS. Il y en a un troisième, encore plus grand, c'est la MISERE ». Et il ajoutait : « La MISERE a déclaré la guerre au monde ! ».

Pour les plus défavorisés, les inorganisés, un ultime recours : le conseil des prud'hommes

Claude BOUSSAC *

Le droit du travail a toujours été perçu par les travailleurs comme un rempart contre l'injustice et le pouvoir, le plus souvent arbitraire, des employeurs.

C'est un droit acquis (et à quel prix) et non octroyé. Il a fallu attendre 1884 pour que les travailleurs aient le droit de s'associer. Par leurs revendications collectives et leurs luttes, ils ont obtenu les lois qui firent reculer l'immense misère des ouvriers du 19^e siècle en leur garantissant le minimum nécessaire à une vie décente. Ce recul s'est fait peu à peu et au fur et à mesure que la conscience collective grandissait. Quelques dates, entre autres, des premières lois concernant : — les licenciements abusifs : 1890 — le repos hebdomadaire : 1906 — la journée de 8 h et la semaine de 48 h : 1919 (date également des premières conventions collectives) — les délégués du personnel et les congés payés : 1936 — les comités d'entreprises : 1945 — le salaire minimum de croissance : 1950 — le contrôle des licenciements économiques : 1974 — la sécurité de l'emploi : 1969, etc...

Victoire d'une minorité plus consciente, mais dont les effets rejaillissent sur tous.

Cette minorité, c'est le syndicat, tant décrié ! Les employeurs ne s'y trompent pas ; ils font tout pour décapiter les sections syndicales :

- proportionnellement, davantage de militants licenciés (malgré leur protection) que de travailleurs ;
- davantage de délégués licenciés sans autorisation administrative ;
- davantage d'entraves aux libertés syndicales, et celles-ci sont de moins en moins l'objet de procès-verbaux dont très peu arrivent devant le juge qui, à son tour, les

* Membre des équipes féminines de laïcs missionnaires (équipes d'Ivry) qui ont pris naissance dans la mouvance de la M.D.F.

pénalise de moins en moins et en dessous du minimum légal (rapport du Bureau International du Travail). Moins de 1 % des infractions constatées sont pénalisées...

Depuis 1979, les employeurs utilisent de plus en plus les poursuites pénales contre les salariés, à l'occasion de leurs actions revendicatives ou au cours d'action de grève, pour essayer de faire qualifier pénalement certains actes.

Sans organisation syndicale pour le faire respecter, le droit du travail est et sera de plus en plus violé par les employeurs.

C'est ainsi que 90 % des salariés qui se présentent devant le conseil des prud'hommes travaillent dans des entreprises inorganisées syndicalement : petites entreprises du bâtiment, de la métallurgie, de la confection, grandes surfaces, entreprises de nettoyage et de gardiennage, etc..., salariés sans qualification, isolés, immigrés, pas assez nombreux ou trop « pauvres » pour s'organiser.

Lorsque le salarié réclame à son employeur l'application d'un droit, il est à peu près certain que, quelque temps après, il subira des brimades et, pour une raison ou une autre, sera licencié. En voici un exemple : un ouvrier plombier réclamait le paiement de ses salaires selon sa qualification — il était OQH — et en application de la convention collective. Il s'est vu attribuer un travail d'OS ; puis, après l'intervention de l'inspection du travail, un travail de manoeuvre. L'ayant refusé, il a été licencié pour faute grave. Son employeur lui devait 37 000 F...

Beaucoup d'autres, trop heureux d'avoir du travail, n'osent pas réclamer et s'écrasent... jusqu'au jour où ils sont licenciés. Comme ces ouvriers mouleurs-plâtriers qui ont attendu d'être licenciés pour réclamer le rappel des heures supplémentaires et repos compensateurs qui ne leur avaient plus été payés depuis quatre ans : ils travaillent plus de 300 h par mois et dans des conditions inimaginables à l'heure actuelle. Ils ont obtenu chacun plusieurs dizaines de milliers de francs.

Le conseil des prud'hommes est donc, pour eux, le dernier recours pour faire appliquer leurs droits. C'est pourquoi, si la presque totalité des salariés se présente pour réparation d'un licenciement ressenti comme abusif, 50 % d'entre eux, pour la section Commerce, et 80 % pour la section Industrie, réclament en plus des rappels de salaire, d'heures supplémentaires, de congés payés, etc... Ainsi, en 1986, au Conseil des Prud'hommes de Créteil, sur plus de 31 millions que doivent payer les employeurs condamnés, 18 millions le seront au titre de « dû »... les 13 autres restant au titre de divers dommages-intérêts.

Bernanos écrivait : « La justice vient toujours trop tard, puisqu'elle répare un mal déjà causé ». Cela est toujours vrai et l'est d'autant plus que le mal est souvent irréparable (l'argent ne vaut pas un emploi) et que les délais sont excessifs.

Quand, autrefois, un travailleur commettait une faute et était licencié (justement ou injustement), la sanction était qu'il devait quitter un travail et des compagnons ; mais quelques jours ou quelques semaines après, il retrouvait un emploi. Maintenant, ce n'est plus le cas : il est pénalisé (justement ou injustement) pour un long temps et même, pour certains, à vie.

Combien sont devenus des « nouveaux pauvres » parce que le droit n'a pas été respecté et que la justice ne répare pas le mal causé : pas de réintégration pour le salarié injustement licencié, mais des indemnités ou dommages-intérêts évalués au jour du jugement. Nouveaux pauvres aussi parce que de nombreux jugements sont notifiés bien des mois, voire des années, après le licenciement et qu'il faudra souvent le même temps pour qu'ils récupèrent les sommes dues... si l'entreprise existe encore !

Telle cette gardienne d'immeuble qui, sans travail, est morte dans la misère... alors que son procès a été gagné et ses héritiers ont touché 72 000 F de rappel de salaire et d'indemnité. Son procès avait duré cinq ans...

Comme ce maçon maghrébin de 50 ans qui a attendu pendant deux ans le jugement du conseil et pendant un an et demi celui de la Cour d'Appel, pour voir condamner son employeur à lui verser 75 000 F et qui, depuis janvier 1987, faute de diligence de l'huissier de justice, n'a récupéré que 15 000 F, alors qu'il est depuis longtemps en fin de droits et a encore des enfants à charge...

Ou encore ces trois ouvriers en confection, réfugiés politiques, expulsés de leur logement ou foyer faute de payer le loyer : ils n'avaient perçu comme salaire que 5 000 F d'acompte pour trois mois de travail et aucun bulletin de paye ne leur avaient été remis. Après l'intervention de l'inspection du travail, ils ont été licenciés pour faute grave...

Comme le droit met un frein au pouvoir des employeurs et à leur profit, que d'effort pour le supprimer ou le détourner de son but ! Que de résistance pour l'appliquer !

Déjà la première loi sociale, celle du 22 mars 1841, ne fut pas appliquée. Elle fut même supprimée l'année suivante, les libéraux d'alors, maîtres de forges, manufacturiers et autres, lui reprochant de fausser les mécanismes économiques... Cette loi était : « interdiction d'employer les enfants en dessous de 8 ans et les faire travailler de nuit avant 12 ans ».

Pour les libéraux d'aujourd'hui il en est de même : l'autorisation administrative préalable à tous licenciements économiques freinait le dynamisme des entreprises (et pourtant 90 % de ces licenciements étaient autorisés tacitement ou explicitement). « Supprimons cette autorisation et nous créerons 400 000 emplois l'année suivante ». La loi

a été supprimée et la promesse non tenue. De plus, le motif économique sert de prétexte pour licencier les travailleurs les plus âgés ou les plus gênants ; c'est pour eux un peu plus de difficultés pour contester ce motif. Là encore, ce sont les plus pauvres, les plus démunis, qui sont les plus touchés.

Détournement de la loi au profit des employeurs : les contrats pour les jeunes, créés pour faciliter leur insertion à la vie professionnelle, ont été détournés de leur but ; les employeurs les utilisent pour remplacer des travailleurs à moindre coût (et sans leur donner la moindre formation). Bien plus, comme le disait un jeune : « ils nous jettent comme des kleenex, quand notre temps est terminé, pour recommencer avec d'autres ». 40 000 emplois réels ont été ainsi transformés en emplois précaires, ou en contrats « bidons » que le jeune accepte car « après tout c'est mieux que rien ».

Le travail à temps partiel devait être « choisi » ; il est maintenant imposé à l'embauche dans beaucoup de grands magasins ou de grandes surfaces et il est accepté car « c'est mieux que rien ». Ainsi, beaucoup de jeunes femmes ont un salaire bien inférieur au S.M.I.C. (30 à 50 %), salaire unique, bien souvent, et avec un enfant à charge...

Le travailleur a un sens aigu de la justice. C'est pourquoi il fait appel au conseil de prud'hommes. Mais il lui est très difficile d'appréhender le droit du travail et d'apporter les preuves du bien-fondé de ses demandes ; il est en situation d'infériorité par rapport à son ex-employeur. Aussi, notre premier souci est d'essayer de le mettre à égalité. Aider l'expression, faire remonter les non-dits, éclairer les mal-dits. Et, partant de notre devise « les salariés ont toujours raison jusqu'à preuve concrète du contraire », rechercher avec acharnement la vérité, au delà des apparences. Certains conseillers salariés le font avec une telle tenacité intelligente qu'ils la trouvent, alors, qu'apparemment, tout semblait contraire et le procès perdu d'avance. Et la plupart de ces jugements sont confirmés « en tous leurs termes » par la Cour d'Appel.

Pourquoi tant parler des droits de l'homme, des droits des pauvres ?

Les riches n'ont pas besoin de droit social pour travailler, se loger, se nourrir ou se soigner : ils ont le pouvoir que donne l'argent, le savoir, sans compter « les relations ». Mais, pour les plus pauvres, sans ce droit c'est le retour à la misère.

C'est pourquoi nous ne pouvons et devons accepter aucune remise en cause de ce droit. Il est un minimum, quelles que soient les promesses faites en échange ; celles-ci n'ont jamais été tenues et c'est un peu plus de misère, de difficultés pour les plus défavorisés.

Nous devons prendre tous les moyens pour faire connaître ce droit, le défendre et le rétablir quand il a été violé : chaque fois qu'un travailleur est rétabli dans son « droit », non seulement il récupère de l'argent — ce qui peut-être vital pour lui — mais, de plus, il retrouve un peu de dignité.

Acquérir ou promouvoir la citoyenneté dans l'entreprise

Joseph FABIEN *

Nous sommes à un moment précis de notre histoire et, plus précisément, de l'histoire du mouvement ouvrier écrit par des hommes et des femmes, au départ isolés, puis organisés. L'affirmation de leur dignité humaine s'est toujours traduite par une lutte contre une classe dominatrice et exploiteuse de leur travail, qui est née — c'est un peu paradoxal — dans le sillage de la Révolution Française qui venait de proclamer haut et fort la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qualité dont le travailleur se trouve en grande partie dépossédé lorsqu'il franchit la porte d'une mine ou d'un bureau.

Le droit de s'organiser pour se défendre trouve sa pleine réalisation plus d'un siècle plus tard et il faut attendre 1981 pour entendre le terme de citoyenneté à l'entreprise, objectif ardemment combattu par le patronat et dont la mise en œuvre est constamment remise en cause, sous les coups d'une crise profonde de notre société qui frappe l'homme de plein fouet dans ses droits chèrement acquis, et tente de fermer la porte définitivement à leur extension.

C'est dire qu'une réflexion sur les Droits de l'Homme, et plus précisément sur les droits des salariés, ne peut en aucun cas être séparée d'une analyse, la plus pointue possible, de la société dans laquelle nous vivons.

L'analyse qui est la nôtre aboutit au constat que la loi du profit, fondement du capitalisme, est incapable d'assurer le développement harmonieux de la société et notamment de son économie qu'il dirige. C'est une société bloquée et la survie de ce système ne peut se faire qu'en intensifiant son exploitation, en réduisant les droits, en réprimant ceux qui le contestent et en aiguisant les oppositions : chômeurs contre salariés — fonctionnaires contre salariés du privé — jeunes pauvres contre anciens qui

* Membre de l'équipe du Chér, responsable syndical.

ont de bonnes retraites — répression des militants ouvriers (50 000) — classe ouvrière des pays industrialisés et Tiers Monde.

En promotionnant les solutions de rechange : petits boulots, T.U.C., S.I.V.P., stages bidons... « Où sont leurs droits ? » — « Sans droits », on distille l'idée que les impératifs économiques nous sont imposés — on ne dit pas par qui —, que la modernisation engendre forcément le chômage, que le Code du Travail est archaïque, que la Sécurité est un luxe qu'on ne peut plus se payer, que ceux qui ont un emploi sont déjà des privilégiés et qu'ils doivent accepter une réduction de leur pouvoir d'achat, tout ceci véhiculé à haute dose par des médias domestiqués.

Le résultat aboutit à une société à plusieurs vitesses et dont les membres n'ont donc plus les mêmes droits. C'est un schéma du passé bien connu, à base de discrimination : l'homme libre et l'esclave.

On peut noter ici tous les droits remis en cause : — le droit au travail, — le droit à la santé, — le droit à la formation, — le droit d'être un citoyen à part entière dans l'entreprise, — le droit de vivre et travailler au pays, — le droit de vivre décemment, sans être assisté, etc...

La seule alternative est de faire émerger une autre logique, où l'homme sera au centre et deviendra la norme et l'artisan du progrès ; et d'abord au niveau de la production : considérer l'homme au travail comme une force créatrice à libérer et non comme une charge et un coût qu'il faut réduire pour augmenter la rentabilité financière de l'entreprise, ce qui, globalement parlant, est un non-sens économique.

Deux exemples :

Le premier a trait à un objectif patronal tout à fait prioritaire : le « stock zéro », qui a commandé à la mise en place de la flexibilité sous toutes ses formes (Intérim, contrats temporaires, modulation d'horaire, remise en cause des congés d'été, etc...). Il fallait mettre en place une gestion plus souple pour adapter au plus près la production à la demande et réduire les stocks. Ce qui remet en cause : la semaine légale de 39 h, — la garantie de l'emploi, — les congés en famille, — le congé du week-end, — l'autorisation de l'inspection du travail pour licencier et la possibilité d'intervention des salariés, etc.

Chez Denisson, alors qu'on a licencié 80 employés on a embauché 75 intérimaires ; et chez Aubry, pour 150 licenciements on compte 117 intérimaires.

La conséquence concrète : au niveau de la vie économique globale, les circuits coïncident dans tous les sens. Les délais de livraison augmentent, tant en amont qu'en

aval de la production, mettant en péril les entreprises les plus fragiles. La flexibilité demandée aux salariés crée une rigidité économique intolérable.

Le deuxième exemple : c'est l'intensification des cadences de travail, car la modernisation a souvent bon dos pour justifier la suppression des emplois. Il y a aussi la recherche du profit maximum en faisant travailler davantage ceux qui restent. C'est le cas de notre entreprise à Rosières. Résultat, la santé se dégrade et la Sécurité Sociale doit en supporter le coût qui se chiffre rapidement à des sommes importantes. Cela remet en cause une protection sociale qui fait honneur à notre pays, car elle est basée sur la solidarité. Enfin on assiste à une sélection de plus en plus dure au niveau de l'entreprise (il faut être performant) et donc au licenciement des personnes dont la santé est atteinte.

J'ai pris ces deux exemples pour montrer que le progrès économique et le progrès humain vont de pair, contrairement à l'idée si largement répandue qu'il faut se soumettre — y compris par la réduction de nos droits et de nos conditions de vie — aux impératifs économiques qui sont la norme suprême devant régler la société.

Nous sommes donc bien à un moment important de notre histoire, et la question qui nous est posée est de savoir si la fabuleuse avancée des sciences et des techniques va permettre un progrès de civilisation avec une extension des droits et des libertés des hommes, de tous les hommes, ou si, sous la pression des forces de l'argent, nous allons voir un recul tel que le présagent déjà la misère grandissante, la précarité — notamment chez les jeunes —, le chômage, l'appauvrissement culturel, l'individualisme forcé, prémices d'une société décadente, sans foi et sans espoir ?

Et pourtant, à l'intérieur de cette situation complexe où soi-disant des évidences sont distillées chaque jour pour cultiver la résignation, il y a des hommes et des femmes qui refusent. Un peu comme Galilée qui, condamné pour avoir nié l'évidence, disait : « Et pourtant, elle tourne ! », ils veulent se faire entendre ne serait-ce que pour affirmer le droit à leur dignité.

Parmi de multiples exemples, j'en ai choisis deux qui me paraissent significatifs :

- La lutte des immigrés chez Citroën en 82-83. Ce grand combat pour le respect de la dignité de l'homme, le droit pour chacun d'eux de s'exprimer, d'être libre de s'organiser alors que, pendant des années, la terreur organisée par la direction et la C.S.L. leur interdisait toute expression.
- Tout récemment, dans mon entreprise à Rosières, une lutte importante a été engagée contre les cadences inhumaines par les O.S. des chaînes. Ces travailleurs — des

femmes, en grande majorité —, ont littéralement explosé pour dénoncer ce nouvel esclavage d'être obligé de se défoncer chaque jour, au détriment de leur santé, pour un salaire leur permettant à peine de vivre décemment.

Dans les deux cas, il me semble qu'il y a un cri profondément humain pour être reconnu et respecté. Chacun d'entre nous pourrait certainement ajouter beaucoup d'autres exemples.

Une immense soif de démocratie, de volonté de s'exprimer, de donner son avis, de compter pour quelqu'un, se fait jour de plus en plus, y compris dans les organisations que les salariés se sont données et dans les actions qu'ils mènent pour améliorer leur sort.

C'est une réalité devenue incontournable, dont nous ne prenons pas suffisamment la mesure, car il est plus facile de dénoncer le manque de démocratie chez les autres que de la pratiquer soi-même.

C'est sans doute une des raisons qui favorisent l'émergence de ce thème de la défense des Droits de l'Homme, que tout le monde s'arrache, mais d'une manière souvent très sélective.

Je rappellerai seulement quelques faits :

- Qui, en France, s'est ému de la mort de Lucien Barbier, tué à Amiens par les forces de police alors qu'il manifestait avec ses camarades de la C.G.T. contre le chômage dans sa région ?
- Qui, en France, s'émeut du fait que la loi d'amnistie n'est pas appliquée à beaucoup de syndicalistes, licenciés pour activités syndicales, alors que les patrons ou les condamnés de droit commun sont amnistiés sans difficulté ?
- Qui, en France, s'inquiète qu'il soit difficile aux conseillers prud'hommaux de faire droit aux salariés ? Il y a souvent départition par un juge professionnel à qui les détours juridiques permettent souvent de les débouter.

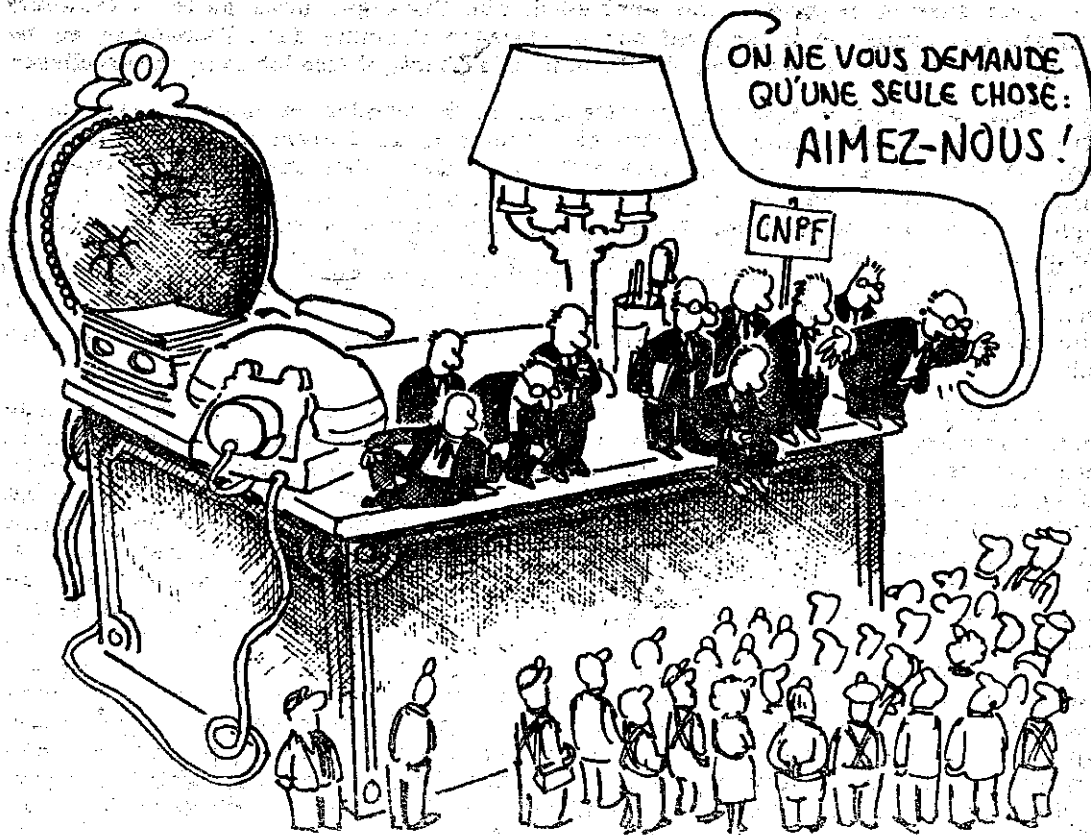
Oui, la citoyenneté à l'entreprise est encore à conquérir, car l'entreprise reste un lieu d'exploitation, voire de répression, où le rempart des droits acquis se fissure et où le nombre des sans droits — ou presque — (intérim, contrats temporaires, S.I.V.P.) augmente de plus en plus.

Et pourtant rien ne se fera sans les hommes et sans la possibilité pour eux de s'exprimer sur tous les problèmes les concernant, car l'homme est une richesse et non une charge, et tous sont nécessaires à la construction d'un monde plus juste.

C'est aussi à ce niveau, me semble-t-il, que l'Évangile nous parle ; c'est-à-dire au niveau des causes, et notamment sur la place de l'homme dans l'économie, en tenant bien en main cette vocation de l'homme à la liberté, thème biblique par excellence.

Bien sûr, chaque injustice concrète doit nous révolter et nous trouver actifs pour soulager tous ceux qui en sont victimes, y compris au travers de mouvements caritatifs. Mais nous ne sommes pas dispensés pour autant d'en chercher ardemment le pourquoi, au plus profond des choses, et d'arriver à cette question qui finalement est simple : est-ce que les hommes, forts de leurs découvertes scientifiques et techniques, avec les immenses possibilités qu'elles ouvrent, vont les utiliser pour un progrès de la civilisation et donc de la conscience ? Ou bien, la loi du profit persistant, vont-elles devenir la justification de la réduction de leurs droits, sous forme de chômage, de précarité, d'abrutissement culturel, provoquant un recul de civilisation sur le dos des plus faibles ?

La question de la défense des Droits de l'Homme se situe bien au cœur de cette situation et nous frappe de plein fouet, où que nous soyons ; Chrétiens, prêtres, nous avons notre rôle à jouer car nous avons un patrimoine spirituel, une parole personnalisée en un homme, Jésus, dont la profondeur du témoignage nous fait croire qu'il est éternel, donc toujours vivant, et qu'il donne à tous les hommes, ses frères, une vocation capable de traverser toutes les contradictions de notre monde, de notre société, et d'abord sur le plan économique. Le danger est grand que l'Église ne se réduise à un simple reflet de notre société en crise, en conduisant des combats d'arrière-garde sur la catéchèse à l'école ou la contraception... Pourtant certaines voix s'élèvent de temps à autre, je pense à la déclaration de la Commission Episcopale du Monde Ouvrier sur la société à plusieurs vitesses, qu'elle condamne. Mais quel écho a-t-elle reçu ? Pour nous, à la M.D.F. et à l'Association, nous n'avons pas l'excuse de l'ignorance. Beaucoup d'entre nous, par leur travail et leurs engagements, ont une expérience très riche et en même temps très diversifiée, sur cette question des droits à défendre et à promouvoir. Une parole neuve et audacieuse pourrait ainsi surgir, permettant d'aider à faire naître l'espoir pour « qu'ils aient la vie en abondance ».



« Les soi-disant droits des travailleurs, c'est une aberration, un erreur monumentale du ministre du travail. Alors que nous devrions aller, comme les Japonais, vers une personnalisation de la gestion des salariés ».

YVON GATTAZ (9-4-1982)

Des hommes seront-ils sacrifiés ?

Une équipe Mission de France

Sous le titre « Y aura-t-il des hommes sacrifiés ? », la Commission Episcopale du Monde Ouvrier a publié, en octobre 1987, une déclaration en souhaitant favoriser « une réflexion... des perspectives et des moyens d'action à mettre en œuvre ».

Le texte qui suit exprime la réflexion d'une équipe de prêtres ayant divers engagements professionnels (informaticiens, responsable d'une entreprise alternative, sociologue, théologien, visiteur de prison), syndicaux et politiques.

Pauvreté, précarité, exclusion.

On ne reviendra pas en détail sur les FAITS qui expriment, en France — mais sans oublier la situation internationale — l'émergence d'une « nouvelle pauvreté », le développement des situations de « précarité » et de véritables phénomènes d'EXCLUSION (voir le Rapport Wrezinski au Conseil Economique et Social).

Ces faits sont évoqués par l'image d'une société « à deux (ou plusieurs) vitesses ».

C'est autour du dernier terme, l'exclusion, que s'est développée notre réflexion.

Il faut, certes, rêver d'un monde idéal et y travailler : pourtant il y a des inégalités qui ne sont pas des injustices, et des pauvres qui ne sont pas des exclus.

Mais l'exclusion est une STRUCTURE DE SOCIÉTÉ : c'est pourquoi elle est inadmissible : « Nous sommes témoins d'une société qui... prend son parti de structures ségrégatives » : c'est cela qui est inacceptable.

Regard sur l'histoire

LES EXCLUS

L'existence des exclus n'est pas nouvelle. Il y eut l'esclavage et la servitude qui niaient à des individus toute dignité humaine et toute liberté.

Le Moyen-Age avait ses « ex-communiés », ses malades (lépreux ou autres), ses mendiants qui, par suite d'infirmités ou de maladies, ne pouvaient travailler et vivaient sans ressources, et ses vagabonds qu'il fallait chasser toujours plus loin et rejeter dans l'errance sans fin.

Dès le 16^e siècle, on voit apparaître une police des pauvres et des mesures répressives contre le vagabondage (galères, obligation de quitter Paris sous peine de mort).

Au 17^e siècle, c'est l'enfermement dans les « hôpitaux généraux » (Salpêtrière et, de nos jours encore, Nanterre où sont conduits les clochards). Même enfermement pour les malades mentaux.

LA REINTEGRATION

L'exclusion ne peut disparaître que par son contraire, la réintégration. On le voit avec le cas des enfants abandonnés qui sont peut-être la plus dramatique forme d'exclusion : les initiatives (privées) d'accueil dans une famille à toute époque, l'Assistance Publique (si mal nommée) et la légalisation de l'adoption sont autant d'efforts d'intégration familiale.

La société, l'Eglise (souvent première dans l'initiative), ont sans cesse tenté de supprimer l'inacceptable et de conférer existence, légalité et dignité à des populations d'exclus (institutions et congrégations caritatives, soins des infirmes dans les Hôtels-Dieu, sermons, actions et fondations d'un St Vincent de Paul pour les enfants, les pauvres, les galériens...)

Des droits fondamentaux

L'histoire témoigne aussi de la lenteur avec laquelle s'est effectuée la prise de conscience des DROITS des exclus à des moyens de réintégration.

Dans l'Eglise, si St Augustin disait déjà : « Tu donnes ton pain à l'affamé, mais mieux vaudrait que nul n'ait faim », on entendra encore pendant des siècles des exhortations aux pauvres à supporter patiemment leur infortune et aux riches à gagner le ciel par leur générosité.

La Révolution, qui proclame que « l'état doit à tous les citoyens une subsistance assurée », n'eût pas les moyens de sa générosité. Le début du 20^e siècle verra des législations sur « l'assistance » (médicale puis sociale), ensuite la « protection sociale » (Assurances sociales en 1928-30, Sécurité sociale en 1945).

En 1948 la Déclaration universelle des Droits de l'Homme dit que « toute personne en tant que membre de cette société a DROIT à la sécurité sociale ». Or le paradoxe est que ceux qui en ont le plus besoin en sont encore privés : on estime à 400 000 en France les personnes n'ayant pas les ressources nécessaires au paiement de leurs cotisations, obligatoires pour recevoir les prestations.

Notons qu'il existe encore aucun droit au LOGEMENT dans notre pays.

Une volonté d'exclusion ?

LES ANORMAUX

Dans la société rurale, la plupart des malades mentaux avaient leur place au sein de la structure villageoise (dans les santons de la crèche provençale, il y a « le ravi »). C'est la société urbaine qui a exigé l'enfermement. Il a fallu toute la ténacité des soignants — appuyés sur une réflexion éthique et médicale rigoureuse — pour obtenir que l'internement quasi carcéral fasse place à des formes individualisées de réinsertion partielle ou totale.

LES DELINQUANTS

En ce qui concerne le système pénal, on est loin de ce progrès. La société ne semble se soucier que d'enfermer et de punir. On a pu dire de la prison, qu'à partir des délinquants elle fabrique des criminels. Quand on sait que la délinquance atteint les groupes sociaux les plus vulnérables (jeunes, sans-famille, mal instruits, chômeurs, immigrés), on mesure la gravité de ce processus.

LES ETRANGERS

A la faveur d'un déséquilibre économique international, les pays plus industrialisés ont remédié à leur pénurie de main-d'œuvre par une immigration massive et durable. La société française, maintenant en crise, stoppe ce processus et contrôle désormais la venue des étrangers ; ce qui est légitime. Certains voudraient aller plus loin et refuser aux immigrés et à leurs descendants une insertion normale dans la société, conséquence pour-

tant naturelle du déracinement qu'a constitué pour eux leur transplantation. Même s'il s'agit d'une démarche longue et difficile à vivre pour les uns (garder leur identité culturelle) et pour les autres (accepter cette différence), l'idéologie de leur exclusion est inacceptable, et les modalités juridiques et sociales de leur intégration doivent être patiemment définies.

Les mécanismes d'exclusion

« Certains sont abandonnés à la précarité, marginalisés, rejetés, sacrifiés ».

En dehors même d'une volonté sociale délibérée d'exclusion, on constate un cumul de handicaps qui peuvent produire une pente fatale vers l'exclusion sociale : « Les précarités s'enchaînent en ce qui concerne l'habitat, l'emploi et la formation, les ressources, la santé et l'instruction » (Wresinski).

- Famille : instabilité conjugale, divorce, surnatalité, problèmes affectifs et psychologiques.
- Education : échec scolaire, filières d'inadaptés, formation professionnelle minimale.
- Logement : endettement, saisies, expulsions, placements, errances.
- Santé : alcoolisme, drogue, infirmités, accidents de travail.
- Vie sociale : isolement, dépendance, marginalisation, déracinement.
- Nationalité : handicaps culturels et professionnels, « anomie » pour les descendants d'immigrés tiraillés entre deux patries et deux cultures.
- Délinquance : petits délits, incarcération, récidive.

« Il y a UN MAL DE L'URBANISATION », disent les évêques de France.

« L'afflux des populations rurales dans les métropoles, la dislocation des valeurs et des SOLIDARITES FAMILIALES, SOCIALES ET VILLAGEOISES qui permettaient aux populations les plus pauvres de faire front à l'adversité » (Wrezinski).

Ces handicaps ne sont pas le fruit du hasard ou seulement de déficiences personnelles ; ils sont engendrés par des mécanismes de notre société dont nous pouvons dresser une première liste :

- L'évolution technique et économique qui remplace l'homme par la machine dans un nombre croissant de tâches, et qui accélère le rythme des opérations et des échanges, éliminant ceux qui ne peuvent pas s'y adapter. Nous en reparlerons plus loin.
-

-
- Un système scolaire rigide, inadapté à beaucoup de jeunes et engendrant pour eux l'échec, aggravé par une complexité croissante de la vie sociale. Un système universitaire élitiste, engendrant la ségrégation.
 - Le refus d'embaucher les étrangers et les marginaux.
 - La spéculation immobilière qui fait atteindre aux loyers des prix tels que des gens sont mis à la rue parce qu'ils ne peuvent plus payer.
 - L'endettement, entraîné par : les nécessités de la modernisation, le développement du crédit, la hausse des taux d'intérêt, etc...

Aujourd'hui l'exclusion du travail

Une des exclusions les plus radicales est celle que crée l'absence de travail, le travail étant la participation à la production de biens et de services de tous ordres.

Dans la tradition chrétienne et dans toutes les sociétés, sans doute le travail est une des fonctions qui définissent l'identité des hommes. A travers lui, ils affirment leur dignité créative. Par lui, ils sont reconnus par la société, c'est-à-dire intégrés. C'est pourquoi chacun d'entre nous est contraint de déployer les initiatives nécessaires pour que personne ne soit exclu de ce statut fondamental.

Sans vouloir généraliser, on peut dire que le non-travail est désagrégation de la personne et désintégration de la société. Il est largement responsable de beaucoup d'anomalies sociales ou de situations jugées telles : inégalités intolérables, mal-logement, endettement suicidaire, délinquance.

Dès lors, l'acceptation tacite d'un chômage massif, la banalisation de formules comme « chômeurs en fin de droits », ne s'apparentent-ils pas eux aussi à cette volonté sociale — non délibérée mais réelle — d'exclusion dont témoigne l'histoire ?

Parmi les causes du chômage

L'EVOLUTION TECHNIQUE

A l'inverse de la précédente société industrielle (taylorisation qui réclamait beaucoup de main-d'œuvre non qualifiée) l'automatisation vise à exclure les travailleurs des processus de fabrication. Même chose avec la mécanisation de l'agriculture.

L'augmentation de la productivité accélère sans cesse le rythme des opérations et des échanges, éliminant ceux qui ne peuvent s'y adapter ; elle sature les marchés traditionnels et se heurte à l'insolvabilité des clients potentiels.

Les nouveaux métiers (industries de pointe, secteur tertiaire) demandent de moins en moins de force physique mais de plus en plus de formation spécialisée.

Il est actuellement difficile de dire s'il s'agit seulement d'une crise de « reconversion », au terme de laquelle l'activité sera en quelque sorte déplacée vers de nouvelles tâches, ou d'une étape décisive dans l'élimination de l'homme comme travailleur productif. La rareté du travail est-elle en train de structurer la société contemporaine ?

L'EVOLUTION ECONOMIQUE

L'artisanat, l'entreprise familiale ont du mal à rester concurrents des grosses sociétés. Des réseaux nationaux et multinationaux se disputent le leadership d'une fabrication jusqu'à écrasement des autres concurrents.

La mondialisation des marchés, grâce au faible coût des transports, fait rechercher la main-d'œuvre là où elle est la moins chère. La concurrence commerciale permet d'imposer partout les produits les moins coûteux.

Les investissements considérables que nécessite l'adaptation rapide aux incessants progrès techniques assujettissent les entreprises aux décisions des opérateurs financiers qui pratiquent aussi, entre eux, une concurrence sans limites.

L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET SOCIALE

En France, l'accession de générations numériquement fortes sur le marché du travail, la généralisation du travail des femmes, le vieillissement de la population et le nombre même des inactifs, (ces deux derniers facteurs intervenant ici comme coût social) contribuent eux aussi à la tendance au sous-emploi.

Les mécanismes et les évolutions que nous venons d'évoquer nous amènent à affirmer qu'il s'agit plus d'une crise économique passagère mais d'un CHANGEMENT DE SOCIÉTÉ, exigeant des efforts concertés pour arrêter certains de ces mécanismes et trouver des solutions nouvelles.

Le traitement social du chômage

La société ne cesse de l'affiner en reconnaissant toutes les formes de travail ou de stage (temps partiel, temps intermittent, TUC, SRA, CRA, SIVP).

Ces efforts ont souvent l'avantage d'être bien décentralisés, notamment au niveau des collectivités locales qui cherchent ainsi à réduire le chômage « dur » dans leur sphère d'influence.

Mais on ne peut oublier que les bénéficiaires restent le plus souvent dans un statut de grande précarité, caricaturée par le terme de « petits boulots ».

Par ailleurs, dans la situation conflictuelle du monde du travail, les organisations ouvrières voient à juste titre, dans ces situations, un risque et/ou un moyen de remettre en question les avantages acquis par leurs luttes pour l'ensemble des travailleurs et un éclatement du droit du travail.

Un revenu minimum

« Minimum garanti » ou « Revenu d'insertion », il était évoqué pendant un certain temps et commence à prendre forme avec le « revenu minimum d'insertion » de 2000 francs par mois qui a été approuvé par l'ensemble de la classe politique. Diverses municipalités le pratiquaient déjà et des systèmes analogues existent dans des pays voisins.

Certes, dans l'immédiat, c'est l'indispensable bouffée d'oxygène à l'asphyxie qui touche 2 500 000 personnes en France, selon le P. Wresinski.

Mais à terme le revenu minimum, pourrait soulever de graves interrogations :

- pour les uns, une pseudo-réinsertion de type économique qui ne saurait compenser l'exclusion du travail avec tout ce qu'elle représente, l'humiliation d'une situation d'assistance (alors que le travail est un droit) et la difficulté de rendre à la collectivité (déjà saturée d'emplois précaires) une compensation adéquate.
- pour les autres, et la société globalement, le risque d'acceptation définitive d'un « volant de chômage » élevé ; la continuation de l'enrichissement, du gaspillage et de la surconsommation avec la bonne conscience d'un impôt.

Bref, un système social qui structure et perpétue le chômage et la « grande pauvreté » ; avec le marquage social des plus pauvres, une fois de plus exclus par l'impossibilité de concourir à la création des richesses économiques.

Le réservoir du tertiaire

Il est désormais clair que l'industrie (comme l'agriculture) ne fournira pratiquement plus d'emplois supplémentaires, en tous cas pas à la mesure de la demande. Certains donc misent sur l'essor des emplois tertiaires ; mais ceux-ci ne pourront continuer à s'étendre qu'à la mesure du nombre et des revenus des utilisateurs.

Il y aurait aussi un développement possible de nouveaux emplois de SERVICE. Il est vrai qu'il y a de forts besoins, notamment dans les domaines éducatifs, culturels, sanitaires, sociaux. Le problème est de les rendre identifiables, surtout de les intégrer dans la société marchande ou dans les comptes de la nation, et de valoriser l'image des emplois qui y répondent.

Un travail de fourni

C'est ainsi qu'un journaliste (Le Monde 14.6.88 - supplément) définit la tâche de ceux qui veulent trouver l'emploi de demain. Abandonnant les analyses globales et les promesses intenable, ils cherchent vers « des développements locaux ou régionaux », « une recombposition du tissu économique », « une décentralisation des moyens », « avec l'intervention de tous les acteurs possibles, au plus près des réalités ».

Partage des revenus

Parler d'un monde « où sont inégalement répartis les efforts et les sacrifices », c'est se demander où vont les richesses produites par l'augmentation de la productivité, les machines et les robots ; c'est aussi exiger, des responsables politiques, la mise en place d'une FISCALITE plus juste, qui, en ces temps de spéculation effrénée, impose les revenus du capital non productif au moins autant que ceux du travail.

Partage du travail

L'abaissement de l'âge de la retraite, dans l'industrie la généralisation de la pré-retraite vers 57-58 ans, l'interdiction du cumul en sont déjà des essais.

S'il est vrai qu'il n'y a plus de travail pour tous, c'est peut-être une véritable révolution culturelle qu'il faudrait, pour en tirer les conséquences.

Les utopistes (?) cherchent des formules pour sortir du dilemme « on travaille tous à temps plein ou pas du tout », en permettant à la fois aux salariés d'avoir un revenu suffisant et aux entreprises d'être viables.

Le bénévolat

Les associations connaissent actuellement un développement impressionnant. Elles correspondent à des besoins culturels, sociaux ou humanitaires. Elles sont une source de créations d'emplois non négligeable : on parle de 600 000 personnes salariées des associations.

C'est dans ce cadre que le bénévolat trouve sa place. Il remplit une fonction de service plus ou moins continu et plus ou moins durable, qui correspond à un travail réel, non rémunéré, et qui répond à une demande dans le cadre des buts de l'association. Il rend service, aussi, aux bénévoles eux-mêmes qui trouvent ainsi un lieu d'activité ayant un sens.

A une époque de plein emploi, le bénévolat pouvait être vécu par plaisir et générosité personnelle, sans interrogation au-delà du service rendu. Aujourd'hui, il convient de se demander s'il n'est pas accompli au détriment d'un emploi.

Si une association apporte un réel service à ses membres, il est normal que ceux-ci en assument le coût qui permettrait une rémunération. S'il s'agit d'une activité purement humanitaire, il conviendrait de lutter pour que la collectivité en assume progressivement la charge.

De nombreuses activités (c'est le cas, par exemple, des entreprises alternatives - voir plus loin) ne verraient jamais le jour s'il fallait investir directement dans la création d'un poste. Avec le bénévolat, il est possible de créer en douceur un poste et de générer progressivement sa rentabilité économique, permettant d'embaucher. Ainsi pratiqué, le bénévolat peut être conçu comme créateur d'emplois.

Le rôle de l'Etat

Si la société veut assurer la justice pour tous, elle doit prendre en compte prioritairement la situation des faibles, des immigrés et des sans-droits.

C'est toujours l'honneur d'un groupe humain, comme d'un Etat, de faire en sorte que les disparités de départ soient compensées par des chances nouvelles offertes par l'organisation sociale, par une législation adaptée et des confrontations indispensables.

Pour les Etats, c'est plus qu'un honneur : un DEVOIR. Il faut sans doute cesser de demander à l'Etat-Providence de prendre en charge directement l'ensemble des disparités sociales, sauf les plus graves ; on attend de lui qu'il impose une concertation et un arbitrage entre les groupes d'intérêts et que, respectant le principe de subsidiarité, il décentralise son action pour favoriser l'initiative des individus, des associations, des collectivités ; enfin qu'il contribue à la recherche d'un équilibre économique international.

Ouvrer pour que l'Etat remplisse sa tâche dans le sens que nous venons de définir, c'est l'objectif de l'engagement politique.

Jusqu'où la compétitivité ?

On n'arrête pas le progrès, dit le proverbe. Il est, bien sûr, souhaitable que l'humanité continue de mieux maîtriser les techniques de production de denrées alimentaires et de biens nécessaires, de communication du savoir, de santé.. etc.

Mais ceux qui, professionnellement, ont à suivre l'évolution des « techniques de pointe » sont frappés par la rapidité avec laquelle les plus récentes fabrications peuvent devenir obsolètes. Où conduit cette course sans fin au produit le plus sophistiqué avant même qu'en de nombreux endroits les besoins élémentaires soient satisfaits ?

Comment arrêter cette compétitivité — objectif et mot-clé numéro un — qui ruine tout à coup une entreprise, une région, un pays ? Cette mise à sac des ressources, cette destruction de certains équilibres dont les écologistes nous prédisent qu'elle pèsera lourdement sur l'humanité à venir ? Comment produire, consommer, échanger autrement ?

Nous affirmons que l'économie doit être au service de l'homme, mais nous avouons ne pas voir clairement les relais par lesquels cette priorité pourrait s'imposer à tous les niveaux.

Exclus du travail et exclus sociaux

Avoir réfléchi sur le chômage et les chômeurs, ne doit pas nous faire oublier les sans-droits au statut social inexistant, en rupture avec leurs environnements. Les travailleurs sociaux nous pressent de ne pas ramener au seul manque de travail l'ensemble des situations sociales difficiles : « La crise du travail devient l'alibi qui permet de gommer les pro-

cessus de mise à l'écart de celles et de ceux qui sont DIFFERENTS et qui posent des problèmes parce qu'ils sont différents ».

Et parmi les chômeurs, « pour qui sort de prison ou d'hôpital psychiatrique, trouver un travail, c'est proprement pouvoir se rejouer comme ACTEUR de sa propre vie, et acteur reconnu du jeu social » bien au-delà de la simple question des ressources.

« L'extrême pauvreté ne mobilise pas... elle embarrasse les hommes politiques... Le mouvement syndical n'a pas su intégrer à son combat les chômeurs et les sous-prolétaires... Il n'y a plus de SENS à l'action sociale dans une société qui chaque jour secrète et fabrique des exclus de toute sorte » (Ch. Chasseriaud - Le travail en crise).

Des entreprises alternatives

Il en existe déjà. Mais aujourd'hui il paraît d'une importance majeure qu'on choisisse d'en créer d'autres qui obéissent aux règles de l'économie (productivité, rentabilité) afin d'employer des personnes non conformes aux normes courantes dans la société. Ici, il ne s'agit plus d'assistance ; la finalité économique est le service des travailleurs et, par priorité, des plus démunis socialement.

Pour les disciples de Jésus-Christ

Les Chrétiens trouvent aussi dans leur foi des motifs de réagir contre cette situation « avec beaucoup d'autres dont ils partagent quotidiennement, dans divers milieux sociaux, les luttes et le dynamisme créateur ». La vie des exclus et des laissés pour compte ne laissera pas en repos ceux qui se laissent imprégner par l'Esprit du Christ.

Se résigner serait renier la tradition biblique et la déjà longue histoire de l'Eglise.

Au temps de l'Alliance, la communauté du désert forme un seul peuple fraternel. « Qu'il n'y ait pas de pauvre chez toi », dit le Deutéronome. Et de fait, toute une série de mesures législatives ont été prises, dans les Codes bibliques, pour tenter de limiter les inégalités : « esclavage » limité à 6 ans, interdiction du prêt à intérêt, obligation d'abandonner les récoltes aux indigents tous les 7 ans, droit de rachat sur toute terre vendue, paiement quotidien des ouvriers, droit de grappillage et de glanage ; sans compter le rôle que pouvaient jouer, dans cette forme de société, l'hospitalité et l'aumône (comme encore aujourd'hui en Islam).

Le message de Jésus universalise cette expérience du peuple Juif : Dieu est Père pour tous ; chaque homme, fût-il étranger, est un frère.

La première Communauté Apostolique témoigne d'un partage fraternel, sans doute impossible à perpétuer tel quel, mais dont des signes ont été donnés tout au long de l'histoire de l'Eglise.

Rappelons aussi l'enseignement des Pères sur la destination universelle des biens : « Tu ne donnes pas au pauvre de ce qui est à toi, tu lui rends de ce qui lui appartient » (St Basile) ; le jeûne et l'aumône de carême comme institutions périodiques de partage ; la légitimation par les théologiens du Moyen Age du « vol » en cas d'extrême nécessité.

L'amour préférentiel pour les pauvres

« Annoncé par les prophètes comme le Messie des PAUVRES, c'est chez eux que Jésus a trouvé des cœurs pour l'accueillir. Mais il s'est aussi voulu proche de ceux qui, même riches des biens de ce monde, étaient exclus de la communauté comme « publicains et pécheurs »... Jésus a guéri... nourri la foule... pratiqué l'aumône. La béatitude de pauvreté qu'il a proclamée ne peut donc aucunement signifier que les chrétiens puissent se désintéresser des pauvres dépourvus de ce qui est nécessaire à la vie en ce monde... C'est pourquoi ceux que (la misère humaine) accable sont l'objet d'un amour de préférence de la part de l'Eglise qui, depuis les origines, en dépit des défaillances d'un grand nombre de ses membres, n'a cessé de travailler à les soulager, les défendre et les libérer... » (Instruction Romaine : Liberté chrétienne et libération).

Pour nous, « l'option préférentielle pour les pauvres » (selon les termes employés par l'épiscopat latino-américain) s'enracine dans le mouvement d'amour d'un Dieu qui abandonne ses privilèges pour devenir PARTENAIRE DES HOMMES (cf. Phil. 2.5-7). C'est le sens que nous donnons au mot SOLIDARITE.

Solidarité = assistance ou promotion ?

Solidarité : de ce mot pas très ancien et dont la définition est assez « laïque » (relations... à partir d'une communauté d'intérêts... entraînant une obligation morale d'assistance), on fait aujourd'hui grand usage, notamment dans le monde chrétien. Il ne faudrait pas que la solidarité soit seulement le nouveau nom de la charité ou celui d'une coordination des

efforts d'assistance au sein des Eglises ou entre celles-ci et les institutions civiles. Les Evêques de France, à Lourdes en 1987, en rappellent le sens profond : après Paul VI affirmant « l'urgence d'une solidarité mondiale », ils appellent à une « action concertée pour le développement », solidarité donc entre individus (horizontale) et entre races, groupes ou états (verticale). « Chaque homme doit avoir toutes les chances pour devenir ACTEUR de sa propre promotion, de son propre développement et, avec lui, la famille humaine à laquelle il appartient ».

Avec les pauvres, reconstituer les solidarités

« Dieu envoie ceux qui le reconnaissent comme Dieu à la rencontre des autres comme frères. Et cette reconnaissance implique que l'on crée, pour eux, les conditions d'une existence vraiment fraternelle. Une de ces conditions est la reconstitution de ces relations courtes, rapides, plus personnalisées...

Le TISSU SOCIAL se constitue à de multiples niveaux, grâce à des maillages entrecroisés, qui se renforcent et se conditionnent mutuellement...

Reconnus comme d'authentiques PARTENAIRES qui ont la parole, les pauvres eux-mêmes deviennent les ACTEURS de leur propre sauvetage.. Et c'est un signe des temps qu'aujourd'hui, ici et dans les pays du Tiers-Monde — ce qui est encore plus significatif — ceux qui se trouvent exclus du dialogue social par leur précarité, leur non-signifiante, leur extrême pauvreté, se prennent eux-mêmes en charge, s'organisent, se décident à vivre et fassent reflourir la vie là où elle paraissait impossible aux hommes raisonnables ».

(Commission sociale de l'Episcopat - Attention... pauvretés. 1984).

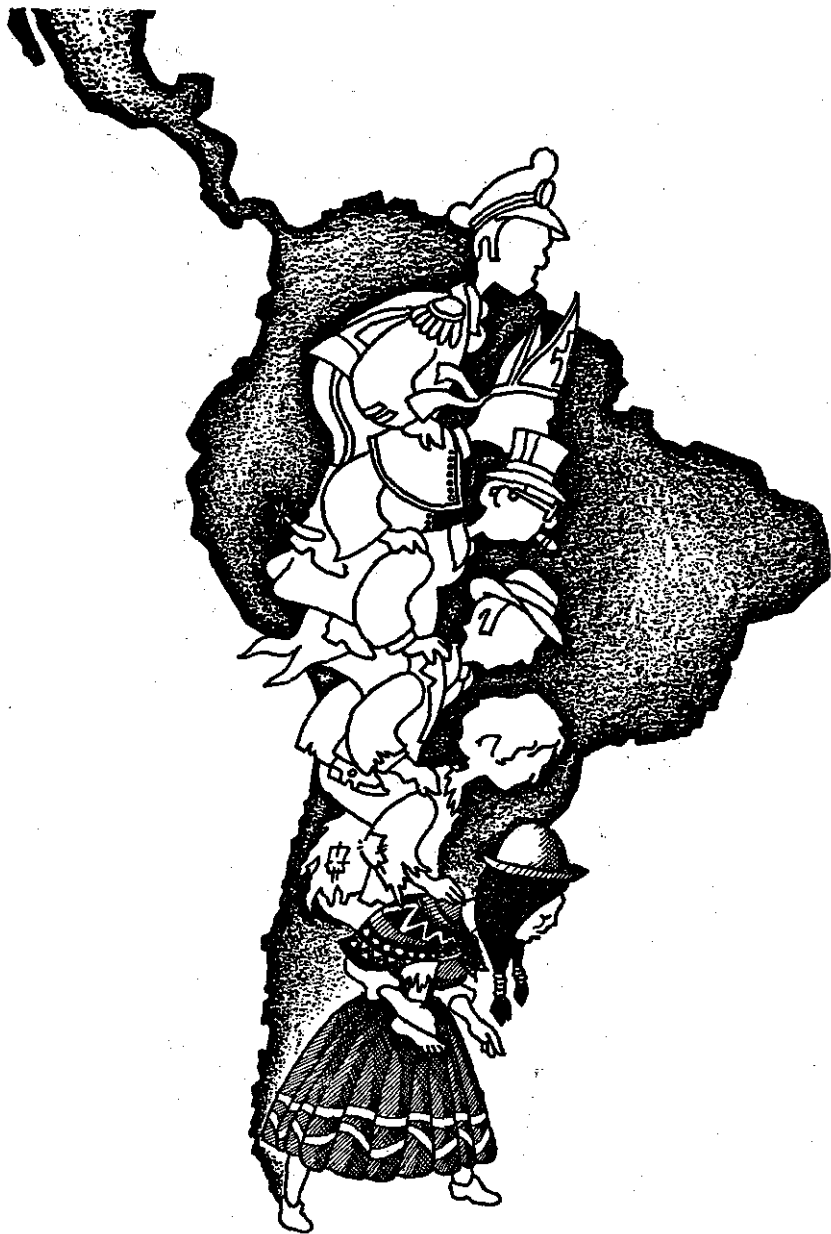
L'attitude dont parlent les évêques rejoint directement celle qu'en tant que pays riches nous avons avec les pays du Tiers Monde : soit nous les assistons pour les maintenir dans une dépendance économique et culturelle, soit nous les accompagnons dans la recherche, par eux-mêmes et pour eux-mêmes, des moyens de leur développement.

Pour les personnes en situation d'exclusion et de grande pauvreté, il devient fondamental d'entreprendre, avec elles, une approche orientée sur les démarches de « développement ». Il ne s'agit pas seulement d'aide financière de l'Etat ou d'accompagnement de quelques bénévoles ou travailleurs sociaux, mais d'un travail de tous pour qu'une place sociale soit réellement accordée et reconnue aux plus pauvres, une véritable appartenance à nos communautés, qu'elles soient nationales ou locales.

Donnons le dernier mot de cette réflexion aux Evêques, dont quelques textes cités parmi beaucoup d'autres ont montré le souci d'alerter les chrétiens sur ces problèmes :

« L'avenir n'est pas abandonné à la fatalité. Les bouleversements de l'histoire mettent les hommes devant leurs responsabilités. Les difficultés doivent stimuler leur imagination et leur volonté d'entreprendre. Chacun à sa place, même modeste, peut apporter sa pierre à la construction d'un monde plus solidaire. Tous ceux qui témoignent d'un esprit de service généreux dans la vie sociale et politique, dans les tâches d'éducation, dans la création et la marche d'entreprises, concourent à la construction d'une société susceptible de répondre aux conditions nouvelles ».

(Les évêques de France : Pour de nouveaux modes de vie. 1982).



Avec un rapport de force politique et un travail juridique et judiciaire, pour la défense des petits paysans au Brésil

Henri Burin des Rosiers *

Depuis trois ans, j'exerce la fonction d'avocat au service des petits paysans brésiliens, *possetros*, paysans sans terre, petits propriétaires, dans le Nord de l'Etat du Goiás.

Il est extrêmement difficile de trouver des avocats acceptant de défendre les petits paysans, principalement dans des conflits de terre. Pourquoi ?

- Cela ne paye pas : les petits paysans sont sans ressources ; l'assistance judiciaire existe théoriquement, mais ne fonctionne pas.

- S'engager dans cette voie, c'est perdre une clientèle lucrative, c'est-à-dire tous les commerçants, entreprises, banques, etc... qui rompent immédiatement avec leur avocat, s'il défend sérieusement des petits paysans dans des problèmes de conflits de terre. Cela a été, par exemple, le cas du président de l'Ordre des Avocats d'Impératriz dans le Maranhão, considéré comme le meilleur avocat de cette ville de 200 000 habitants : en un an, il a perdu toute sa clientèle commerciale, parce qu'il avait pris la défense de quelques communautés de paysans impliquées dans des conflits de terre, et appuyées par la Commission Pastorale de la Terre. Pour qu'il puisse continuer à travailler avec nous, la C.P.T. a dû l'engager à plein temps.

- Prendre cette option, c'est aussi courir des risques de mort : les adversaires des petits paysans, gros propriétaires organisés en associations puissantes, forts politi-

* avocat, dominicain.

quement, disposent de milices de tueurs à gages et n'hésitent pas à éliminer ceux qui s'opposent. En sept ans, deux avocats brésiliens, qui ont travaillé avec la C.P.T. de notre région, ont été assassinés. Tous les autres sont sérieusement menacés.

La justice n'applique pratiquement jamais la Loi en faveur des petits paysans. Non pas que la Loi soit systématiquement contre eux, mais parce que la Justice fonctionne comme une Justice de classe : les actions en justice et même les procédures d'urgence, intentées par les paysans, traînent pendant des années. Quand la date de l'audience est fixée, les témoins ont changé de région ; les paysans auteurs de l'action sont partis, n'ayant pas résisté aux pressions des *pistoleiros*. Par contre, les actions intentées par des *fazendeiros* (grands propriétaires terriens) sont jugées extrêmement rapidement, parfois le même jour de l'entrée en justice, et la police exécute le jugement le jour suivant, s'il s'agit d'une expulsion.

Dans un conflit de terre qui, en 2 ans, a provoqué la mort de cinq paysans et fait un blessé grave, juridiquement nous avons tout gagné, jusqu'au Suprême Tribunal Fédéral, l'instance suprême à Brasilia : celle-ci a reconnu valide le décret de désappropriation de la terre en faveur des paysans. Mais le juge fédéral de la région ne prend pas les décisions exécutoires consécutives à la décision de la cour suprême. Et tout est arrêté illégalement, depuis des mois. Nous avons intenté deux procès criminels contre ce juge fédéral, à Brasilia. Cela va durer des mois, peut-être des années. En attendant, le *fazendeiro* continue à occuper « légalement » la terre. Les paysans, n'espérant plus rien de la Justice, reviennent d'eux-mêmes sur ces terres qu'ils considèrent comme « leurs terres » ; d'où de nouveaux morts, de nouvelles répressions policières, de nouvelles incarcérations.

Les officiers de Justice (huissiers) sont, pour la plupart, corrompus. Ils font des faux en citation, si bien que les paysans ou leurs témoins ne comparaissent pas à l'audience. Nous avons plusieurs procès criminels contre des officiers de justice. Ces procès sont enterrés.

Quand il arrive qu'une décision soit prise en faveur des paysans, bien souvent elle n'est pas appliquée et le juge ne prend aucune mesure de sanction contre le *fazendeiro* qui ne la respecte pas.

Il en est de même dans les procès criminels : les *fazendeiros*, qui ont payé des *pistoleiros* pour tuer des paysans, des leaders syndicaux, des prêtres, des religieuses,

ne sont jamais punis, très rarement poursuivis. Les *fazendeiros* qui ont commandé le crime sont parfaitement connus ; ils ne sont pas inquiétés. Dans un cas récent, nous avons obtenu une mesure de détention préventive contre un *fazendeiro* qui a tué de sa main, en 1987, deux paysans. Huit jours après, l'ordre de prison était révoqué. Le petit paysan, lui, même sans aucune preuve, restera des mois en prison, humilié et torturé.

Comment les droits des petits paysans peuvent-ils alors être reconnus, défendus et respectés ? Par une lutte politique. c'est seulement dans la mesure où ils arrivent à créer un rapport de force politique suffisamment fort, que les paysans peuvent gagner et que leurs droits peuvent être reconnus et respectés : résister sur leurs terres et créer un foyer de tension sociale insupportable pour le pouvoir, dénonciation dans l'opinion publique nationale et internationale, presse, radio, TV, manifestations, pression politique à partir de certains députés sympathisants ou intéressés électoralement, pressions internationales à travers des campagnes de lettres ou de télégrammes, pression contre la Banque Mondiale quand elle finance les Compagnies qui persécutent les paysans, etc...

Dans cette lutte politique, le rôle de l'avocat est fondamental : c'est à partir de son travail juridique et judiciaire que la cause de cette communauté de paysans va être crédible aux yeux de l'opinion publique nationale et internationale. Bien souvent, dans un conflit de terre, le Droit brésilien est en faveur des paysans. Mais il faut le faire apparaître juridiquement, il faut le prouver et montrer la carence de la Justice ou de l'autorité politique locale, de l'Etat ou de la Fédération. Sinon, on objectera immédiatement que les voies légales n'ont pas été suivies ou que les paysans sont dans l'illégalité.

Un tel travail juridique et judiciaire a permis la communication à la Sous-Commission des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève (1984), d'un dossier sur la violation des droits des paysans brésiliens.

Un nouveau dossier a été envoyé en 1987 : il a donné lieu à un avertissement au Gouvernement brésilien ; il a permis le rapport présenté au Parlement Européen par des députés de cette instance, venus visiter les communautés de paysans du Bico do Papagaio, dont trois villages avaient été brûlés par la Police. Cela a permis, en 1987, la dénonciation, par la Commission des Droits de l'Homme du Gouvernement des USA, de la violation des droits des paysans brésiliens et la dénonciation, par Am-

nesty International, des prisons arbitraires et des tortures contre les paysans brésiliens.

Le rôle de l'avocat est encore très important pour limiter, retarder, freiner la répression judiciaire contre les paysans : expulsions, prisons, etc., et pour garantir aux paysans un minimum d'espace de libertés pour s'organiser et créer leur rapport de force.

La modification de la Loi. Certes le Droit brésilien, en particulier avec la dominante du droit de propriété, favorise les riches. Il est évident que bien des choses, dans la Loi brésilienne, devraient être modifiées, si l'on voulait que les Droits de l'Homme coïncident avec les Droits des Pauvres. Pourtant, beaucoup plus que la réforme théorique du droit, ce qui est fondamental, c'est son application, c'est la réforme de l'appareil judiciaire, du fonctionnement des juges et de leurs auxiliaires, solidaires de leur classe.

Gurupi, 10 avril 1988.

Justice

Conférence générale de l'épiscopat latino-américain Medellin 1968

Vingt ans après sa publication, le DOCUMENT FINAL DE MEDELLIN n'a toujours pas été édité en français. C'est un fait lourd de signification, quand on sait l'impact qu'a eu sur l'Eglise d'Amérique latine cette charte pastorale élaborée dans la foulée du Concile Vatican II. Aussi, pour marquer le vingtième anniversaire de la II^e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain à Medellin (Colombie), le D.I. A.L. (1) a pris l'initiative d'en publier en français les passages les plus importants. Nous re-tenons une des pièces maîtresse de ce document : le chapitre consacré à la justice.

(1) DIAL n° 1339 (supplément). Diffusion d'Information sur l'Amérique latine, 47, Quai des Grands Augustins, 75006 Paris.

Faits

Il existe de nombreuses études sur la situation du Latino-Américain (1). Chacune d'elles fait une description de la misère qui marginalise de grands

(1) Cf. synthèse de la situation dans « Documenta de trabajo » de la 2^e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain, n° 1-9.

groupes humains. Cette misère, comme fait collectif, est une injustice qui crie vers le ciel (2).

Sans doute n'a-t-on pas suffisamment dit que les efforts déployés n'ont pas été, en général, de nature à assurer le respect et la réalisation de la justice dans tous les milieux des communautés nationales respectives. Les familles, très souvent, n'ont pas de possibilités concrètes d'éducation pour leurs enfants. La jeunesse exige son droit d'accéder à l'université ou aux centres supérieurs de formation intellectuelle ou technico-professionnelle ; la femme, son égalité de droit et de fait avec l'homme ; les paysans, de meilleures conditions de vie ; ou, s'ils sont producteurs, de meilleurs prix et des garanties de commercialisation. La classe moyenne, en expansion, se sent affectée par le manque de perspectives. On assiste à l'exode des professionnels et techniciens à destination de pays plus développés. Les artisans et les petits industriels sont l'objet de pressions de la part d'intérêts supérieurs ; beaucoup de grands industriels d'Amérique latine passent progressivement sous la dépendance d'entreprises mondiales. Nous ne pouvons ignorer le phénomène, quasiment universel, d'une véritable frustration d'aspi-

(2) Cf. Paul VI, Populorum progressio, n° 30.

rations légitimes qui est à l'origine du climat d'angoisse collective dans lequel nous vivons.

Le manque d'intégration socio-culturelle, dans la plupart de nos pays, a donné naissance à une superposition de cultures. Dans le domaine économique se sont implantés des systèmes basés sur les seules possibilités de milieux sociaux à haut pouvoir d'achat.

Ce manque d'adaptation au caractère propre et aux possibilités de notre population provoque, à son tour, une instabilité politique fréquente et le renforcement d'institutions purement formelles. Il faut ajouter à tout cela le manque de solidarité conduisant, sur le plan individuel et social, à commettre de véritables péchés dont les structures injustes, caractéristiques de la situation latino-américaine, sont la cristallisation évidente.

Fondement doctrinal

L'Eglise latino-américaine est porteuse d'un message pour tous les hommes qui, sur ce continent, ont « faim et soif de justice ». Dieu, créateur de l'homme à son image et à sa ressemblance, destine « la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création puissent parvenir à tous de façon plus juste » (3) et donne à l'homme le pouvoir de transformer et de perfectionner solidairement le monde (4). C'est le même Dieu qui, dans la plénitude des temps, envoie son Fils pour que, devenu chair, il vienne libérer les hommes de tous les esclaves

vages auxquels les assujettissent le péché (5), l'ignorance, la faim, la misère et l'oppression... en un mot l'injustice et la haine qui trouvent leur origine dans l'égoïsme humain.

C'est pourquoi, pour notre vraie libération, nous avons tous besoin d'une conversion profonde afin que vienne à nous le « royaume de justice, d'amour et de paix ». L'origine de tout mépris de l'homme et de toute injustice doit être recherchée dans le déséquilibre intérieur de la liberté humaine, qui aura toujours besoin dans l'histoire d'un effort permanent de rectification. L'originalité du message chrétien ne réside pas directement dans l'affirmation de la nécessité d'un changement de structures, mais d'abord dans l'insistance sur la conversion de l'homme qui, du fait même, appelle ce changement. Nous n'aurons pas de continent nouveau sans structures nouvelles et renouvelées ; surtout, il n'y aura pas de continent nouveau sans hommes nouveaux sachant à la lumière de l'Évangile, être vraiment libres et responsables.

Ce n'est qu'à la lumière du Christ que le mystère de l'homme s'éclaire vraiment. Dans l'histoire du salut, l'œuvre divine est une action de libération intégrale et de promotion de l'homme dans toutes ses dimensions, avec l'amour pour seul mobile. L'homme est « créé en Jésus-Christ » (6), devient en Lui « une créature nouvelle » (7). Par la foi et le baptême il est transformé et rempli du don de l'Esprit ; il est animé d'un dynamisme nouveau, non pas fait d'égoïsme mais d'amour qui le pousse à approfondir sa relation avec Dieu, avec les hommes ses frères et avec les choses.

(3) Conc. Vatican II, Gaudium et Spes n° 69.

(4) Cf. Gn 2, 36 ; conc. Vatican II, Gaudium et spes n° 34.

(5) Cf. Jn 8, 32-35.

(6) Ep 2, 10.

(7) 2 Co 5, 17.

L'amour, « loi fondamentale de la perfection humaine et donc de la transformation du monde » (8), n'est pas seulement le commandement suprême du Seigneur ; il est aussi le dynamisme qui pousse les chrétiens à réaliser la justice dans le monde, avec la vérité comme fondement et la liberté comme signe.

C'est ainsi que l'Eglise entend servir le monde, en irradiant sur lui une lumière et une vie qui restaurent et élèvent la dignité de la personne humaine (9), renforcent l'unité de la société (10) et donnent un sens et une signification plus grande à l'activité des hommes.

Il est évident pour l'Eglise que la vocation humaine atteindra sa perfection en faisant participer chacun des hommes à la Pâque, triomphe du Christ. Mais l'espoir d'une telle réalisation en plénitude, loin d'endormir, ne peut au contraire que « réveiller le souci de perfectionner cette terre, où le corps de la nouvelle famille humaine grandit en offrant déjà une ébauche du siècle à venir » (11). Nous ne confondons pas progrès temporel et royaume du Christ ; cependant « ce progrès a beaucoup d'importance pour le royaume de Dieu, dans la mesure où il peut contribuer à une meilleure organisation de la société humaine » (12).

La recherche chrétienne de la justice est une exigence de l'enseignement biblique. Comme hommes, nous sommes tous d'humbles gérants des biens qui nous sont confiés. Dans la recherche du salut, nous devons éviter le dualisme qui sépare tâches temporelles et sanctification. Nous sommes des

hommes d'espérance, malgré nos imperfections. Nous croyons que l'amour du Christ et de nos frères sera non seulement la grande force libératrice de l'injustice et de l'oppression, mais également la force inspiratrice de la justice sociale comme conception de la vie et comme encouragement au développement intégral de nos peuples.

Projections de pastorale sociale

Notre mission pastorale est essentiellement un service d'inspiration et d'éducation des consciences des croyants, pour les aider à découvrir les responsabilités découlant de leur foi dans leur vie personnelle et dans leur vie sociale. La 1^{re} Conférence générale de l'épiscopat latino-américain en rappelle ici les exigences les plus importantes. Elle le fait en conformité avec le jugement porté sur la situation économique et sociale du monde actuel par les derniers documents du magistère, qui sont aussi parfaitement valables pour le continent latino-américain.

Sens du changement social

Nous pensons que les communautés nationales doivent bénéficier d'une organisation globale. Toutes les couches de population qui les constituent, en particulier les classes pauvres, doivent, à travers des structures territoriales et fonctionnelles, œuvrer à la construction de la société par une participation réceptive et active, créatrice et décisive. Les structures intermédiaires entre la personne et l'Etat doivent être librement organisées, sans intervention indue des autorités ou des groupes dominants, en

(8) Conc. Vatican II, *Gaudium et spes* n° 38.

(9) *Ibid.* n° 41.

(10) *Ibid.* n° 42.

(11) *Ibid.* n° 39.

(12) *Ibid.* n° 39.

faveur du développement de la personne et de sa participation concrète à la réalisation du bien commun pour tous. Ces structures constituent la trame vitale de la société. Elles sont également l'expression réelle de la liberté et de la solidarité des citoyens.

La famille

Sans méconnaître le caractère unique de la famille comme groupe naturel, nous la considérons ici comme structure intermédiaire permettant aux familles considérées dans leur ensemble de tenir leur place dans le changement social. En Amérique latine les familles devront s'organiser économiquement et culturellement pour que leurs besoins et aspirations légitimes soient pris en compte, là où se prennent les décisions susceptibles de les promouvoir ou de les affecter. Ainsi elles joueront efficacement un rôle représentatif et participatif dans la vie de la communauté nationale.

Les gouvernements, quant à eux, en plus de la dynamique qu'il leur appartient de déclencher en faveur de l'ensemble des familles des pays respectifs, devront élaborer une législation appropriée et mener une politique saine en ce sens.

L'organisation professionnelle

La II^e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain s'adresse à tous ceux qui, dans l'effort quotidien, créent les biens et les services permettant l'existence et le développement de la vie humaine. Nous pensons tout particulièrement aux millions d'hommes et de femmes d'Amérique latine qui constituent les milieux paysan et ouvrier. Dans leur majorité ils souffrent, ils espèrent, ils aspirent à un changement qui rende leur travail plus humain et plus digne. Sans méconnaître la globalité de la signification humaine du travail, nous le considé-

rons ici comme structure intermédiaire, en tant que fonction ordonnée à l'organisation professionnelle dans le domaine de la production.

L'entreprise et l'économie

Dans le monde d'aujourd'hui, la production trouve son expression concrète dans l'entreprise, tant industrielle que rurale, car elle constitue la base et la dynamique de l'économie en général. En Amérique latine, le type d'entreprise et, de ce fait, le modèle économique actuel, correspondent à une conception erronée quant au droit de propriété des moyens de production et à la finalité même de l'économie. Dans une économie véritablement humaine, l'entreprise n'est pas identifiée aux maîtres du capital, mais elle est d'abord une communauté de personnes et une unité de travail ayant besoin de capitaux pour la production de biens. Une personne ou un groupe de personnes ne peuvent être la propriété d'un individu, d'une société ou d'un Etat.

Le système libéral capitaliste et le système marxiste comme tentation donnent la mesure de leurs possibilités limitées, dans notre continent, de transformation des structures économiques. Ces deux systèmes portent atteinte à la dignité de la personne humaine : l'un a comme présupposé la primauté du capital, son pouvoir et son utilisation discriminatoire en fonction du profit ; l'autre, bien qu'il se présente idéologiquement comme un humanisme, met d'abord l'accent sur l'homme collectif et se traduit dans la pratique par une concentration totalitaire du pouvoir d'Etat. Nous devons refuser que l'Amérique latine soit enfermée dans cette alternative et reste dépendante de l'un ou de l'autre des centres de pouvoir qui règlent l'économie.

Aussi lançons-nous un appel urgent aux chefs d'entreprise, à leurs organisations et aux autorités

politiques pour qu'ils modifient radicalement les valeurs, les comportements et les règles touchant à la finalité, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises. Il convient d'encourager tous les chefs d'entreprise qui, à titre individuel ou par leurs organisations, s'efforcent d'orienter leurs entreprises selon les directives de l'enseignement social de l'Eglise. Tout cela permettra d'orienter résolument le changement social et économique en Amérique latine dans le sens d'une économie proprement humaine.

Par ailleurs, ce changement sera essentiel au décloisonnement d'un vrai développement et à l'intégration latino-américaine. De nombreux travailleurs de chez nous, en prenant conscience de la nécessité de ce changement, font en même temps l'expérience d'une situation de dépendance par rapport à des systèmes et organismes économiques inhumains. Ils vivent pour nombre d'entre eux une situation proche de l'esclavage, qui est non seulement physique mais aussi professionnel, culturel, civique et spirituel.

En toute lucidité, comme fruit de la connaissance de l'homme et de ses aspirations, nous devons réaffirmer que ni les grands capitaux, ni les techniques les plus modernes de production, ni les plans de développement économique ne serviront efficacement l'homme si les travailleurs, étant sauve la « **nécessaire unité de direction** », ne sont pas réalisés dans la plénitude de leur être humain grâce à « **la participation active de tous à la gestion des entreprises selon des modalités à déterminer au mieux** » (13) et à la prise de décisions en macro-économie, déterminante nationalement et internationalement.

(13) Ibid. n° 68.

L'organisation des travailleurs

C'est pourquoi l'organisation syndicale paysanne et ouvrière, à laquelle les travailleurs ont droit, devra acquérir une présence et une force suffisantes dans la structure professionnelle intermédiaire. Les associations de paysans et d'ouvriers constitueront une force solidaire et responsable dans l'exercice du droit de représentation et de participation à la production ainsi qu'à la commercialisation nationale, continentale et internationale. Ils devront également jouir de leur droit d'être représentés au plan politique, social et économique, là où se prennent les décisions concernant le bien commun. De même, les organisations syndicales devront-elles utiliser tous les moyens à leur portée pour former moralement, économiquement et techniquement ceux qui doivent exercer de telles responsabilités.

L'unité dans l'action

La socialisation, entendue comme processus socio-culturel de personnalisation et de solidarité croissantes, nous fait dire que tous les secteurs sociaux, en l'occurrence les secteurs économique et social, devront faire preuve de justice et de fraternité pour dépasser les antagonismes et devenir les agents du développement national et continental. Sans cette unité, l'Amérique latine ne parviendra pas à se libérer du néo-colonialisme qui l'écrase, ni à se réaliser dans la liberté, en fonction de ses caractéristiques culturelles, sociales, politiques et économiques.

La transformation du rural

La II^e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain se doit d'exprimer son souci pastoral devant l'immense secteur paysan ; bien qu'inclus dans ce qui vient d'être dit, il réclame, en raison de ses caractéristiques propres, une attention ur-

gente. Par-delà la diversité des situations et des ressources des différents pays, le monde rural d'Amérique latine a sans aucun doute un dénominateur commun : la nécessaire promotion humaine des populations paysannes et indiennes. Cette promotion ne sera pas viable sans une authentique et urgente réforme des structures et des politiques agraires. Le changement structurel et la politique appropriée ne se limitent pas à une simple distribution de terres. Il est certes indispensable d'en attribuer, mais il faut le faire sous certaines conditions légitimant leur occupation et garantissant leur rendement, aussi bien au bénéfice des familles paysannes qu'à celui de l'économie nationale. En plus des aspects juridiques et techniques qui ne relèvent pas de notre compétence, une telle réforme suppose l'organisation des paysans en structures efficaces, sur le mode coopératif essentiellement, ainsi que la création d'agrovilles permettant à la population paysanne d'avoir accès aux biens de la culture, de la santé, des loisirs sains, de l'épanouissement spirituel, et de participer aux décisions locales comme à celles touchant à l'économie et à la politique nationales. L'élévation du milieu rural contribuera à la nécessaire industrialisation et amènera sa population à jouir des avantages de la vie urbaine.

L'industrialisation

Il est évident que l'industrialisation est irréversible et nécessaire, tant pour l'indépendance économique que pour l'intégration dans l'économie mondiale moderne. L'industrialisation sera un facteur décisif d'élévation du niveau de vie de nos peuples et d'obtention de meilleures conditions de développement intégral. Il est pour cela indispensable de revoir les plans et de réorganiser les macro-économies nationales, étant sauvées la légitime autonomie

de chacun de nos pays, les justes revendications des pays les plus faibles et la volonté d'intégration économique du continent, dans le respect constant des droits inaliénables des personnes et des structures intermédiaires qui sont les protagonistes du développement.

La réforme politique

Nous pensons que la réforme politique est une des exigences du nécessaire changement global des structures en Amérique latine.

L'exercice de l'autorité politique, avec les décisions en découlant, a une seule finalité : le bien commun. En Amérique latine, les décisions politiques viennent souvent en soutien de systèmes qui portent atteinte au bien commun ou favorisent des groupes privilégiés. L'autorité devra garantir de façon efficace et constante, par le biais de normes juridiques, les droits et les libertés inaliénables des citoyens ainsi que le libre fonctionnement des structures intermédiaires.

L'autorité publique a pour mission de favoriser et de renforcer les mécanismes de participation et de légitime représentation de la population ou, si nécessaire, d'en mettre de nouveaux en place. Nous insistons sur la nécessité d'encourager et de renforcer l'organisation au niveau de la commune, comme point de départ pour la vie départementale, provinciale, régionale et nationale.

L'absence de conscience politique dans nos pays rend imprescriptible l'activité éducatrice de l'Eglise, de sorte que les chrétiens considèrent leur participation à la vie politique de la nation comme un devoir de conscience et comme l'exercice de la charité dans son sens le plus noble et le plus efficace au service de la communauté.

Information et conscientisation

Nous tenons à dire qu'il est indispensable de former la conscience sociale et d'aider à une perception réaliste des problèmes de la communauté et des structures de la société. Nous devons éveiller la conscience sociale et faire prendre des habitudes communautaires dans tous les milieux sociaux et groupes professionnels, que ce soit à propos du dialogue et de la vie communautaire dans un groupe donné, ou que ce soit à propos des rapports entre groupes sociaux plus élargis (ouvriers, paysans, professions libérales, clergé, religieux, fonctionnaires).

Cet effort de conscientisation et d'éducation sociale devra faire partie des plans de pastorale d'ensemble à leurs différents niveaux.

Le sens du service et du réalisme exige aujourd'hui de la hiérarchie une plus grande sensibilité et une plus grande objectivité sociales. Il lui manque pour cela un contact direct avec les différents groupes socio-professionnels, grâce à des rencontres propres à donner à tous une vision plus complète de la dynamique sociale. De telles rencontres permettraient à l'épiscopat de mener une action collégiale propice à l'harmonisation des réflexions et des actions dans une société en mutation.

Les conférences épiscopales favoriseront l'organisation de cours et de rencontres pour former des responsables et les intégrer dans les activités sociales liées à la pastorale. En plus des prêtres, des religieux et des laïcs, on pourrait y inviter des animateurs de programmes nationaux et internationaux de promotion dans chacun de nos pays respectifs. De même les instituts de préparation de personnel apostolique en provenance d'autres pays se concerteront, en matière de pastorale sociale, avec les

organismes nationaux correspondants. On organisera également des semaines sociales pour proposer la doctrine sociale adaptée à nos réalités. Cela favorisera une éducation de l'opinion publique.

Les personnes-clés méritent une attention particulière, en l'occurrence celles qui se situent au niveau de l'élaboration et de l'exécution des décisions ayant un impact sur les structures de la vie nationale et internationale. Aussi les conférences épiscopales, à travers leurs commissions d'action ou de pastorale sociale, organiseront-elles, en compagnie d'autres organismes intéressés, des cours de différents degrés pour techniciens, politiciens, responsables des mondes ouvrier et paysan, chefs d'entreprise et gens de la culture.

Il importe que les petites communautés sociologiques de base se développent pour faire contrepoids aux groupes minoritaires constituant les groupes de pouvoir. Cela n'est possible que par l'animation de ces communautés grâce à leurs éléments naturels et actifs, dans les milieux respectifs.

L'Eglise, peuple de Dieu, offrira son aide aux défavorisés en tout genre et de tout milieu pour qu'ils apprennent à connaître leurs droits et à les faire valoir. L'Eglise utilisera pour cela sa force morale et sollicitera la collaboration de personnes et institutions qualifiées.

Des commissions Justice et Paix devront être créées dans tous les pays, au moins à l'échelle nationale. Elles seront constituées de personnes de haut niveau moral, professionnellement qualifiées et représentatives des différents milieux sociaux. Elles devront être aptes à entrer efficacement en dialogue avec les personnes et institutions plus directement responsables des décisions touchant au bien commun. Elles veilleront à détecter tout ce

qui peut être atteinte à la justice et danger pour la paix intérieure ou extérieure des communautés nationales et internationales. Elles rechercheront les moyens concrets de règlement des problèmes de chaque situation donnée.

Pour l'exercice de leur mission pastorale, les conférences épiscopales créeront leur propre commission d'action ou de pastorale sociale. Cela permettra de procéder à une élaboration doctrinale et de prendre des initiatives pour affirmer la présence de l'Eglise comme animatrice de l'ordre temporel, en véritable attitude de service. Il en sera de même au plan diocésain.

De plus, les conférences épiscopales et les organisations catholiques favoriseront la collaboration, au plan continental et national, avec les Eglises et institutions non catholiques qui cherchent à instaurer la justice dans les relations humaines.

La Caritas, organisme d'Eglise (14) relevant de la pastorale d'ensemble, ne sera pas seulement une œuvre de bienfaisance ; elle devra entrer de façon plus opérationnelle dans le mouvement de dévelop-

(14) Cf. Paul VI, *Populorum progressio*, n° 46.

pement de l'Amérique latine comme véritable organisme de promotion.

L'Eglise reconnaît que les organisations d'action temporelle relèvent du domaine spécifique de la société civile, même si elles ont été créées ou sont animées par des chrétiens. Dans la situation actuelle, la II^e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain estime de son devoir d'encourager tout particulièrement les organisations ayant pour objectif la promotion humaine et la réalisation de la justice. Comme force morale et source d'inspiration, l'Eglise aura à cœur de les favoriser et elle se propose, en ce domaine, d'exercer une tâche de suppléance là où elles n'existent pas et où les situations l'exigent absolument.

Enfin, la II^e Conférence générale de l'épiscopat latino-américain a tout à fait conscience que le mouvement de socialisation, déclenché par les techniques et les médias, fait de ceux-ci le moyen nécessaire et approprié de l'éducation sociale, de la conscientisation en vue du changement des structures, et de l'instauration de la justice. C'est pourquoi elle invite instamment, surtout les laïcs, à les utiliser de façon appropriée dans les tâches de promotion humaine.

15 ans de solidarité avec le Chili

Albert Grimaux.

Tous ceux qui connaissent les options de la Mission de France n'auront pas été étonnés de la solidarité que nous avons manifestée à l'égard des réfugiés chiliens, en septembre 1973, date à laquelle prend fin la démocratie animée par les forces de gauche sous la présidence de Salvador Allende.

Dès les premières années, les équipes de la Mission, là où elles sont implantées, prennent le parti des populations laissées pour compte, plus ou moins exploitées : ce fut le cas dans les terres à blé de la France rurale, quand les prêtres prennent en considération cette « horde » des ouvriers agricoles, avant la mécanisation de l'agriculture. Ce faisant, ils se sont mis à dos les riches propriétaires des grandes exploitations céréalières. Il en fut de même lorsqu'au début de la guerre d'Algérie, beaucoup d'entre nous se sont solidarisés avec la volonté d'indépendance du peuple algérien, au risque d'être mis au ban de la patrie, de connaître les perquisitions de la D.S.T., le plastilage des voitures et des presbytères, et même la prison.

L'accueil des familles chiliennes fuyant le régime dictatorial de Pinochet s'inscrit dans cette tradition.

Avec France Terre d'Asile, la décision est donc prise de réserver Fontenay pour accueillir surtout des familles, car certains foyers de travailleurs de la région parisienne n'acceptent pas la mixité. Nous envisageons d'abriter une trentaine de personnes : un étage leur sera réservé pour qu'elles se sentent entre elles et chez elles... Quand arriveront-elles ?... Chaque jour : ordre et contre-ordre, les départs d'avions sont annulés...

Le 9 décembre 1973, première arrivée : une jeune femme de vingt ans avec ses trois enfants (trois ans, dix-sept mois, vingt jours). Il n'est pas question de lui attribuer une des chambres prévues... pas assez de confort. Deux bureaux contigus changent d'affectation et de mobilier. Le papa, logé au foyer de Vanves depuis quelques jours, peut enfin rejoindre les siens. La petite fille de dix-sept mois présente des troubles digestifs : médecin, hospitalisation (non sans peine, il a fallu contacter cinq établissements !), mais huit jours après, la maman « craque »... à son tour hospitalisée avec le bébé qu'elle nourrit.

Les jours suivants, les arrivées se succèdent ; les départs aussi, car on essaie de permettre aux familles de se reconstituer. Les « passages » en France se sont échelonnés, certains ignorent encore le sort de l'un des leurs : vivant ou mort ? prisonnier ? réfugié ? En France ? ailleurs ... Les lettres sont attendues avec anxiété.

France Terre d'Asile aide le groupe pour toutes les formalités administratives. La municipalité se montre très accueillante pour ce qui dépend d'elle : scolarisation, cantine, garderie scolaire, aide médicale. Pour l'inauguration du complexe sportif « Salvador Allende », nos amis chiliens ont été aimablement invités.

1973 : 1^{er} Noël d'exil

La présence de ces réfugiés suscite plusieurs initiatives : pour Noël, l'équipe « hôtellerie » prend en charge le réveillon, l'animation de la veillée et des festivités. Isidro, le nouveau de l'équipe, d'origine basque, peut résoudre la difficulté de communication et permet chants et danses par ses dons d'accordéoniste.

Le dimanche, des foyers de Fontenay (sollicités par la cellule locale du P.C.) invitent, chacun, une famille. Des membres de l'A.C.O. parlant l'espagnol font plusieurs visites et accompagnent les mamans dans leurs démarches.

Comment se présente le séjour de ces personnes ? Financièrement, elles sont prises en charge par le ministère de l'Intérieur qui leur octroie une subvention pour leurs menus frais et dédommage les centres agréés qui les reçoivent. Les trois premiers mois sont consacrés à l'étude du français. Cinq après-midi par semaine, un professeur réunit dans une salle, ici-même, tous les adultes et les initie au français selon une méthode active audio-visuelle. Pendant ces cours, les enfants sont en classe ou jouent sous la responsabilité d'une personne embauchée pour les garder. Après ces trois mois, des problèmes plus difficiles seront à résoudre : recherche d'un emploi, d'un logement. Mais déjà les divers services responsables sont sollicités.

L'éventail des professions est assez complet, depuis une femme avocat jusqu'à une couturière, en passant par l'enseignement. Le groupe n'est cependant pas constitué uniquement d'intellectuels, il y a un chauffeur et trois ouvriers. Fait significatif : le responsable désigné est un homme qui travaillait sur le port de Valparaíso.

Malgré la gentillesse des personnes qui habitent ou fréquentent la maison de Fontenay, et la générosité de tous ceux qui s'intéressent au problème du Chili, nous sommes souvent impuissants pour guérir les blessures que ces personnes portent au fond de leur cœur : le dépaysement, la nostalgie du pays, les traumatismes de l'emprisonnement et des tortures, l'inquiétude à l'égard de leurs parents dont elles sont sans nouvelles. C'est bien ce qu'elles expriment dans ce chant qu'elles ont composé pour Noël. En voici un bref extrait :

**« Moi je souffre pour mon Chili, parce que je n'oublie pas
Qu'on a massacré mes amis et mes connaissances,
Qu'on a mitraillé avec hargne les faubourgs ouvriers.
Mais tout cela est connu maintenant par bien d'autres nations.
Au Chili, la joie a disparu
Parce que les pauvres n'ont pas eu leur fête de Noël.
Mais, un jour, viendront le triomphe et la joie.
Vive mon Chili si jolli, vive mon sol natal... ».**

Le prix de la solidarité

Au cours de cette nuit d'été 1977 (3-4 juin), les résidents de la Maison de Fontenay sont brutalement réveillés par le crépitement de longues flammes qui lèchent la façade de l'immeuble. Le bureau d'entrée qui sert de lieu d'accueil se consume sous la violence du feu. Cet incendie criminel, situé au rez-de-chaussée, interdit l'évacuation des personnes qui doivent se réfugier sur la terrasse, en attendant le secours des sapeurs-pompiers. Le sinistre maîtrisé, le mur longeant l'escalier laisse apparaître une inscription suffisamment éloquente accompagnée d'une croix gammée : « A bas les curés rouges. Vive Pinochet — (signé :) Le groupe Herman Goering ».

Il n'y a pas de victimes. C'est providentiel ! Ainsi que l'écrivait le secrétaire de Justice et Paix : « La cause pour laquelle on s'en est pris à la Mission de France est, en l'occurrence, l'accueil des réfugiés politiques et l'action pour un retour à la démocratie dans les pays d'Amérique latine ».

Divers organismes expriment leur solidarité avec la Mission de France et les réfugiés : France Terre d'Asile, le Secours populaire, la Section des déportés et résistants de Fontenay-sous-Bois, le collectif Chili, la CIMADE, le MRAP, Emmaüs, la fédération Léo Lagrange, etc...

La Section du Parti Communiste Français de Fontenay-sous-Bois publie un tract : « Nous apportons notre soutien aux prêtres et à tous les chrétiens qui animent la Mission de France... Nous renouvelons notre solidarité avec les familles des réfugiés politiques... ».

En 1980, le 30 avril, dans la soirée, des inscriptions sont peintes sur les murs de la Mission de France par un groupe qui s'intitule « Europe et Race ». Ces inscriptions mettent en cause les juifs, les négros, les curés. Une bouteille de gaz a été abandonnée, ouverte, dans la bibliothèque. Là non plus il n'y a pas de dégâts... !

Quand le 1^{er} avril 1987, on nous annonce, par téléphone, qu'une bombe allait exploser dans la maison, le Commissariat de Police de Fontenay-sous-Bois est immédiatement averti. Toutes les dispositions sont prises pour évacuer les lieux. Ce n'était qu'une grossière plaisanterie ! Mais nous ne pouvions pas courir le risque de ne pas la prendre au sérieux !

Avec l'appui de solides soutiens

Accueillir des réfugiés, c'est accepter d'être bousculé et affronté à bien des problèmes : accueil de l'étranger, santé des personnes, apprentissage de la langue, scolarisation des enfants, recherche de travail, recherche de logement... Les responsables du Foyer ont toujours trouvé, pour les résoudre, de solides soutiens autour d'eux.

C'est tout d'abord à l'intérieur de la Maison de Fontenay. De 1973 à 1980, les prêtres et religieuses en recyclage pendant plusieurs mois sauront nouer des liens avec les réfugiés : des échanges seront organisés, des soirées festives, musicales et poétiques, etc.

Le Foyer des réfugiés bénéficiera sur la ville de Fontenay d'un environnement des plus favorable, tant auprès de la municipalité que des services communaux et des diverses associations présentes sur la commune.

Au cours des premières années (de 1973 à 77), un bon tiers des familles trouveront à se loger sur Fontenay. Par la suite, quelques familles bénéficieront d'un logement sur le quota de la commune, grâce au maire adjoint chargé du logement.

Les écoles de la ville accueilleront sans hésiter le mouvement incessant d'enfants qui arrivent ne parlant pas français et qui, en pleine année scolaire, repartent en sachant déjà s'exprimer, parfois très correctement. Les crèches seront là pour prendre soin des tout petits et permettre aux parents de s'investir ailleurs.

Les services municipaux seront largement mis à contribution pour des papiers et des aides de toutes sortes, que ce soit le service social pour l'aide médicale gratuite, le service du logement pour l'inscription au fichier des mal logés, les cantines, les centres aérés, l'organisation des vacances scolaires pour les enfants et les jeunes.

A ces efforts s'ajouteront ceux de la Section des déportés et internés, résistants et patriotes qui, sans relâche, viendront s'enquérir des situations et interviendront efficacement pour les cas les plus difficiles. Le Secours Populaire et le Secours Catholique de Fontenay et de Créteil contribueront à l'habillement et à l'équipement des familles. Il y aura aussi l'aide de la Croix-Rouge, la contribution financière annuelle d'un groupe d'instituteurs syndicalistes, celle de tant d'autres... discrète, mais tellement amicale.

27 juin 1987

La Maison de Fontenay est obligée de se mettre en jachère pour sa rénovation. Le programme des travaux entraîne la clôture du Foyer des réfugiés politiques. Au cours d'une soirée d'amitié, le responsable du Foyer brosse le tableau de cette chronique :

« On ne termine pas une histoire vécue avec des hommes, des femmes, des enfants qui ont souffert la séparation, l'exil, l'insécurité, l'inconnu de l'avenir, sans chercher à se souvenir. C'est pour nous souvenir ensemble que nous vous avons invités, tous, les anciens du Foyer, qui habitent cette belle et accueillante ville de Fontenay-sous-Bois, ainsi que tous ceux et celles qui ont œuvré avec cœur pour faire, de cette parenthèse douloureuse dans la vie des familles exilées, un temps moins difficile à oublier.

Permettez-moi de faire un rapide bilan du Foyer pour mieux remercier ceux qui ont contribué à son fonctionnement.

De décembre 1973 à juillet 1987, le Foyer de réfugiés Latino Américains aura hébergé 771 personnes, dont 427 adultes et 344 enfants, pour 264 familles. Parmi les adultes, les femmes, 239, seront plus nombreuses que les hommes, 188.

Plus de la moitié des personnes hébergées viendront du Chili : 412 (53 %), puis 141 de l'Uruguay et 128 d'Argentine. Viendront ensuite les réfugiés du Pérou, 22 ; 17 de Bolivie, 11 du Brésil, 7 de Colombie, 5 du Guatemala, 4 de Haïti, 2 du Paraguay, 1 du Honduras. Restent 22 réfugiés pour lesquels le pays d'origine n'a pas été bien noté.

Les réfugiés Chiliens accueillis au Foyer, durant ces années, seront pratiquement toujours les plus nombreux. Une forte arrivée de réfugiés Argentins aura lieu de 1977 à 1980, alors que le groupe des Uruguayens sera très important de 1978 à 1983 et les Péruviens en 1985.

Pratiquement, tous les réfugiés passés au Foyer ont bénéficié du droit d'asile. Ce sont des hommes et des femmes qui n'ont pas eu peur de risquer leur vie pour défendre les libertés qu'ils estiment essentielles. Ce sont des militants qui ont su choisir des priorités et y rester fidèles. Parmi eux, des hommes et des femmes cassés par la prison, et certains par la torture, à qui il faudra de longs mois, ou des années, pour retrouver leurs forces physiques ou leurs capacités intellectuelles et morales. Et nous garderons longtemps en mémoire des cas particulièrement douloureux ».

Une initiative parallèle

En septembre 1974 quelques prêtres de la M.D.F. constituent un « collectif » avec des militants Chiliens réfugiés en France. Ils veulent aider concrètement ceux et celles restés dans leur pays pour mener la lutte contre le régime de la junte militaire et préparer le retour à une véritable démocratie. Ce soutien financier a été dirigé vers des objectifs divers : ateliers de production (boulangerie, couture...), ateliers de réparation (plomberie, peinture...), ateliers pédagogiques, aide à des cantines dans des bidonvilles, actions urgentes de dépannage.

Depuis le début et jusqu'au 1^{er} janvier 1989, plus de 200 personnes, dont la moitié de la M.D.F., ont pu faire parvenir à nos amis Chiliens la somme de 127 millions de centimes. Ce petit groupe informel s'est mobilisé pour une période précise : le temps de la dictature. Dans une lettre récente, nos amis d'au-delà de la Cordillère des Andes nous décrivent ce partage d'amitié :

« Lors des premiers pas sur cette voie de solidarité pour le Peuple Chilien, vous nous avez appris que très loin — en France — nous pouvions compter sur un groupe humain sensible et prêt non seulement à partager son argent, mais aussi à nous épauler pendant ce cheminement si long et si dur par moments... »

Nous voulons vous transmettre, une fois de plus, les remerciements et la reconnaissance des compatriotes qui ont reçu votre appui et votre réconfort solidaire, fraternel et toujours respectueux.

Pendant ces quinze ans où le Chili a vécu plongé dans la culture de la mort, la peur, la torture, la répression, la faim... il y eut toujours la lueur d'une petite flamme d'espoir pour consoler, donner du pain à ceux qui n'en avaient pas, pouvoir dire à d'autres : « Tu n'es pas seul, nous sommes avec toi ». Nous croyons, sans peur de nous tromper tant soit peu, quelque chose de très proche aux Béatitudes de l'Evangile, lorsque nous nous sommes efforcés de reconnaître le Christ chez nos sœurs et nos frères souffrants. C'est notre très cher ami Ignacio — « El Maestro » — mort il y a quelques mois loin du Chili, qui nous a énormément aidés dans cette voie et c'est avec un sentiment de joie et de chagrin entremêlés, que nous nous rappelons combien il était exigeant pour tenir bon malgré la fatigue ou la peur, lorsqu'elles nous trahissaient en apparaissant sur nos visages.

Ce Groupe, qui en est devenu un à travers les années, achève dans l'espoir une longue étape de travail, malgré la douleur de compter avec un de nos camarades emprisonné pour ses convictions politiques et cela depuis un an et sans être encore jugé ! Au début, nous étions trois Chiliens et n'avons jamais imaginé que pendant quinze ans nous partagerions avec vous cette expérience. Quelques années plus tard, d'autres amis sont revenus de France et se sont intégrés au travail dans une mesure très importante. Périodiquement, nous nous réunissions pour analyser, débattre et décider comment canaliser l'aide que vous nous faisiez parvenir. Tout ce qui a été fait, vous l'avez appris, malgré nos silences parfois trop prolongés.

Souvent, nos silences étaient dus à l'accumulation de tensions issues de la situation du pays ou des conditionnements personnels. Entre temps et sans relâche, vous, vous avez su patienter et maintenir votre confiance vis-à-vis de ce petit groupe au Chili. Comment ne pas vous remercier pour votre compréhension et votre effort de continuité ?

Merci aussi d'avoir reconnu un ami et une amie en chacun de nous. Ces liens d'amitiés, tissés par le temps et le travail solidaire, nul ne peut les détruire. Pour nous, ils seront toujours une aide pour avancer vers le futur : reconstruire une patrie où tous les Chiliens s'uniront par des liens de démocratie. C'est une tâche de longue haleine qui concerne aussi bien des adultes qui ont parcouru ce chemin cahotant que les jeunes qui sont le futur de notre pays. La Joie arrive... elle est à nos portes ! ».

Chili, ce n'est pas pour rien !

Quinze ans d'ombres, de ténèbres et de mort !

**Aujourd'hui,
ce n'est plus la force des armes qui prend la parole et le pouvoir
comme aux jours de septembre 1973,
c'est la force du peuple des pauvres qui a dit : « Non ! ».**

**Peut-être,
peut-être que je rêve,
mais ce matin, je te vois sortir d'une longue obscurité.
Je vois les barreaux de ta prison s'écarter
et vers un morceau de ciel bleu s'envoler une colombe.**

**Je vois l'étoile de ton drapeau se détacher
et se mettre à briller derrière les nuages encore sombres.**

**Non, ce n'est pas pour rien
ce n'est pas en vain
que ces femmes ont lutté pour leur fils, leur mari ou leur enfant disparu
ce n'est pas pour rien
ce n'est pas en vain, crois-moi,
que tant d'hommes et de femmes exilés
ont parlé, dénoncé à la face du monde
la souffrance de leur pays tant aimé.**

**Ce n'est pas pour rien
ce n'est pas en vain
que les larmes ont coulé
et que les prisonniers ont gardé l'espoir.**

**Non, je te dis, ce n'est pas pour rien
que des avocats ont plaidé la cause des sans-droits
malgré les menaces qui planaient sur leur tête.**

**Ce n'est pas en vain,
nous le savons aujourd'hui,
que l'opinion internationale s'est mobilisée
que les journalistes ont écrit, parlé, filmé
et que les photographes ont publié leurs clichés.**

**Je vous le dis et je l'écris,
ce n'est pas en vain
qu'ils sont morts par milliers.**

**De tes blessures ouvertes
comme celles du Crucifié
naît enfin la fleur de la liberté.
De ton long calvaire, de la longue nuit
se lève ton étoile, ce matin.
Courage, Chili de demain !**

Jacques LANCELOT (prêtre expulsé du Chili).